

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

OCTOBRE 1724.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Païs : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Republicques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Octobre 1724.

A R T I C L E I.

*Contenant la suite de la Dissertation de Mr.
NENY, touchant le Commerce des Pais-
Bas, contre la Compagnie Hollandoise des
Indes Orientales, & Occidentales.*

§. 7.

*Où l'on établit que les Directeurs employent mal
à propos les Loix d'Espagne, & la clause exclu-
sive inserée dans la Cession des Pais-Bas & de
Bourgogne, faite par S. M. C. Philippe II. le
6. Mai 1598. en faveur de la Serenissime Infan-
te sa Fille.*

I. **O**utre les argumens que les Directeurs
s'efforcent de tirer en leur faveur des
Traitez de *Munster*, & de la Barriere des *Pais-
Bas*, ils avancent d'autres raisons pour le même
effet, mais si foibles, & si peu applicables au pre-
sent démêlé, qu'on a qu'à passer la vûë là-dessus,
pour être convaincu qu'ils battent la Campagne
en toutes leurs allures.

Ils disent que les Rois Catholiques excluent &

Q 2 ont

ont exclu de tout tems du Commerce des *Indes*, non seulement les autres Nations de l'*Europe* qui n'étoient pas de leur domination, mais aussi leurs propres Sujets, y compris les Brabançons & les Flamands, à la reserve des seuls Espagnols: à quoi ils ajoutent, que Philippe II. n'a voulu ceder les *Pais-Bas* aux Archiducs Albert & Isabelle, qu'à condition, que leurs Sujets s'abstiendroient de la Navigation & du Commerce des *Indes*, & inferent de là que les Habitans des *Pais-Bas Autrichiens* n'auroient jamais eu le droit de trafiquer dans lesdites Regions.

Il n'est rien de si impertinent ni de si ridicule, que l'application que les Directeurs font au différend dont il s'agit, des Loix d'*Espagne*, & des clauses & conditions auxquelles Philippe II. a cédé les *Pais-Bas* à l'Infante sa Fille, en considération de son Mariage avec l'Archiduc Albert, puisqu'il est incontestable que ni les unes, ni les autres, ne leur attribuent aucun titre, dont ils soient en droit de se prévaloir contre qui que ce soit.

D'ailleurs, il est surprenant, qu'ils aient voulu se servir desdits deux différens moyens, dont l'un détruit l'autre, & la conséquence qu'ils en tirent: ils disent d'un côté que les Brabançons & les Flamands n'ont jamais eu le droit de commercer aux *Indes*, pour en avoir été exclus par les Loix d'*Espagne*, dans le tems qu'ils avancent de l'autre côté, que Philippe II. n'a voulu ceder & transporter les *Pais-Bas* aux Archiducs, qu'à condition expresse de renoncer pour eux, leurs Successeurs, & Sujets au Commerce des *Indes*: par où ils avoient que sans cette renonciation expresse les Habitans des *Pais-Bas* Sujets des Archiducs, auroient été en droit de naviger & de trafiquer dans lesdits Climats.

A quoi j'ajouterai, que l'on soutenoit hautement en *Brabant* & en *Flandres*, après que la Cession des *Pais Bas* & de *Bourgogne* faite à l'Infante, y eut été publiée, que ladite clause exclusive du Commerce des *Indes Orientales* & *Occidentales* étoit injuste, temeraire, & contraire au droit des gens, que comme les *Pais Bas* n'auroient jamais été une dépendance de la Couronne d'*Espagne*, il n'appartenoit pas à S. M. C. d'y faire la Loi en ladite qualité, non plus que dans les Regions éloignées, nommément parmi les Nations, qui n'avoient pas reconnu le Roi d'*Espagne* pour Souverain, qui étoient en grand nombre; d'où l'on inferoit dans les Memoires faits & publiez en ce tems-là sur cette affaire, que comme Philippe II. n'avoit ni le droit ni l'autorité de prescrire aux Habitans des *Pais-Bas* des conditions si onereuses & si dures, elles n'étoient pas obligatoires par rapport à eux, comme le certifie *Emanuel de Meteren* en son Hist. des *Pais-Bas*, Liv. 20. sur les événemens de 1598., dont le témoignage ne peut être reproché par Mrs. les Directeurs, puisqu'ils que ceux de la Compagnie d'*Orient* l'ont cité eux-mêmes sur le point de ladite Cession par leur Memoire du mois de Mars 1723., mais les particularitez que je viens de rapporter, font voir qu'ils ne citent pas juste, en tant qu'ils alleguent hardiment, que les Habitans des *Pais-Bas* se seroient soumis ausdites clauses exclusives, sans y avoir trouvé à redire, & ce n'est pas là le seul endroit où il leur arrive d'en user de la sorte.

Après qu'ils eurent parlé dans leurdit Memoire du mois de Mars de l'Article de ladite Cession, qui tendoit à exclure les Brabançons & les Flamands du Commerce des Regions éloignées, ils y ajoutent que le Roi d'*Espagne* auroit fait exé-

cuter cette exclusion a tel point, qu'il auroit fait punir severement quelques Négocians d'*Anvers* pour l'avoir enfreinte. Voici ce qu'ils disent.

Y ayant en vertu de cet Article un exemple à trouver dans l'Historiographe Emanuel de Metteren en l'an 1601., quand il dit que ceux d'Anvers soupçonnez par le Roi de négocier indirectement aux Indes, il fut envoyé un Commissaire de la Cour dans ladite Ville, pour examiner les Livres des Marchands, & de rechercher ceux qui pourroient être coupables de cette contravention, jusqu'à ce qu'enfin pour prévenir plusieurs difficultez & persecutions, qui en seroient resultées, on a dû payer une somme de 600000. Ducats, pour rédimer la disgrâce de S. M.

Je crois pouvoir dire sans temerité, que ledit passage ne se trouve pas dans l'Histoire de *Metteren*, il est vrai que cet Historien remarque sur les événemens de 1600. que *Don Henriques de Goefman* fut envoyé aux *Pais-Bas* avec des Lettres pour l'Archiduc, & qu'entr'autres choses il avoit été chargé de se plaindre des Marchands d'*Anvers* qui négocioient aux Indes; mais *Metteren* ne dit pas que les plaintes qu'il avoit ordre de porter à l'Archiduc à cet égard étoient fondées sur l'infraction desdites clauses exclusives, mais uniquement sur ce que lesdits Marchands étoient en société avec les Hollandois, ennemis de S. M. C. & des Archiducs leurs Souverains, dans le Commerce des *Indes*, & qu'ils leur fournissoient sous main de l'argent pour exercer & soutenir ce Commerce, & pour les mettre par là en état de continuer la Guerre contre l'*Espagne*; pour raison de quoi ledit *Goefman* requit qu'on lui donnât accès aux Livres & papiers de quelques Marchands d'*Anvers*, mais comme il n'en put venir à bout, l'on

l'on arrêta en *Espagne* tous les effets que ceux d'*Anvers* & les autres Négocians des *Pais-Bas* y avoient, par où on les réduisit à la nécessité de s'accorder pour ce qui s'étoit passé, moyennant une somme d'environ 600000. Ducats, non pour avoir contrevenu à l'exclusion portée par la Cession faite à l'Infante, mais seulement pour avoir cooperé criminellement par leurs soins & par leur argent à l'accroissement du négoce & des revenus des Provinces confederées, qui étoient en guerre contre le Roi d'*Espagne* & contre les Archiducs.

Ainsi quiconque voudra se donner la peine de confronter ce que *Metteren* a écrit dans les endroits dont je viens de faire mention, avec ce que ces Directeurs en disent par leursdits Memoires, devra demeurer d'accord qu'ils citent faux, & que toutes leurs citations sont sujettes à caution.

Au reste j'observerai en passant, que comme la reversion stipulée par ladite Cession a eu son effet par la mort de l'Archiduc Albert sans enfans, il n'est plus question de cette Cession; à quoi j'ajouterai, qu'il est connu de tous ceux qui sont verrez dans l'Histoire, que les Rois d'*Espagne* se sont crus tellement Maîtres & Souverains des *Indes Orientales* & *Occidentales* jusqu'aux révolutions des *Pais-Bas*, même jusques & y compris la Treve de 1609. qu'ils excluoiert toutes les Nations de l'*Europe* de la Navigation & du Commerce desdites *Indes*, à tel point, que quoi que les François, les Anglois, & les Hollandois l'eussent entrepris quelquefois, sur tout pendant lesdites révolutions, cependant c'étoit par voye de fait qu'ils l'avoient usurpé à leurs risques & fortune, & même au peril de leur vie, & nullement comme un droit dont l'usage leur fut permis par les Loix d'*Espagne*, de sorte que quand on voudroit
étendre

étendre ladite exclusion aux Brabançons, Flamands, & autres Habitans des *Pais-Bas*, eu égard au tems passé, il seroit néanmoins constant qu'elle ne seroit pas obligatoire à leur égard par une Loi portée par le Duc de *Brabant* ou le Comte de *Flandres*, joint à ce que les Rois d'*Espagne* n'ont pas défendu la Navigation & le Commerce des *Indes* à toutes les autres Nations de l'*Europe*, à la réserve de l'*Espagne*, à peine de la vie, & de confiscation des Navires & Marchandises des contrevenans, comme Souverains des *Pais-Bas*, mais privativement en leur dite qualité de Rois d'*Espagne*, qui croyoient à ce titre être en droit d'exclure tous les autres Européens du Commerce des Regions éloignées, & d'en conserver la jouissance & les avantages à leur Couronne, & à leurs Sujets Espagnols, nommément aux Castillans; de sorte que ladite exclusion & défense n'a jamais eu, ni pû avoir plus de force contre les Brabançons & les Flamands, que contre les François, les Anglois & autres Européens non Sujets des Rois Catholiques, lesquels étans pris sur le fait, étoient traités tous avec la même rigueur & severité.

N'importe que les Habitans des *Pais-Bas Autrichiens* n'ayent entrepris de trafiquer dans les endroits en question, que depuis l'avenement de S. M. I. & C. à la Souveraineté desdites Provinces, puisque cette circonstance n'est pas capable de donner aux Hollandois le droit de les en exclure à l'avenir.

Il est notoire suivant les maximes du Droit des gens, que l'apparence de possession du Commerce dans des endroits où l'on n'a pas une possession privative, n'attribuë aucun droit de propriété, cette possession n'étant fondée que sur un titre qui est

est commun à tous les autres; & il est également constant que si quelques Nations negligent le Commerce de ces sortes de Lieux, elles ne perdent pas pour cela la liberté d'y commercer, quand elles le trouveront convenir, par quelque laps de tems que ce puisse être, puisqu'on ne peut dire, qu'elles l'ayent negligé à cause qu'il leur auroit été défendu, mais parce qu'elles n'avoient pas crû qu'il leur fût avantageux; de sorte que quand elles croiront y trouver leur profit, rien ne pourra les empêcher de faire ce qu'elles n'ont pas voulu faire plutôt: c'est une regle reçue & suivie dans le Droit public, de même que dans le Droit privé que les choses qui sont purement arbitraires & de simple faculté, ne sont pas susceptibles de prescription, ni sujettes à être perduës par négligence, fut-elle de mille ans; car on n'est pas obligé de faire ce qu'on fait librement, & si on ne le fait pas, on n'a pas moins la liberté de le faire. Se peut-il rien de si absurde que de dire, que l'on a perdu la liberté ou le droit de contracter avec quelqu'un quand l'occasion s'en presente, sous prétexte qu'on n'avoit pas contracté avec lui auparavant?

D'ailleurs les Habitans des *Pais-Bas Autrichiens* n'ont pû entreprendre par le passé le Commerce desdites Regions éloignées, à cause des Guerres continuelles dont ils étoient accablez, pour ainsi dire, sans interruption, depuis le commencement des révolutions, jusqu'aux *Traitez de Rastadt & de Bade.*

Mais ces accidens n'ont pas été capables de leur ôter la liberté d'entreprendre ce Commerce, & de le continuer, en cas qu'ils y trouvent leur compte, puisque de trafiquer, ou de ne pas trafiquer

fiquer dans des Places & Lieux libres, est une chose purement arbitraire.

La suite le mois prochain.

II. *Prix propofez par l'Academie Royale des Sciences établie à Paris pour l'année 1726.*

FEu Mr. Rouïllié de Meffay, ancien Confeiller au Parlement de *Paris*, ayant conçu le noble deffein de contribuer au progrès des Sciences, & à l'utilité que le public en doit retirer, a legué à l'Academie des Sciences un fond pour deux prix, qui feront distribuez à ceux, qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réuffi fur deux différentes fortes de fujets, qu'il a indiquez dans fon Testament, & dont il a donné des exemples.

Les fujets du premier prix regardent le Syfteme general du monde, & l'Aftonomie physique.

Ce prix devoit être de 2000. livres aux termes du Testament, & fe distribuer tous les ans; mais la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus confiderable, & il fera de 2500. livres.

Les fujets du fécond prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne fe donnera que tous les deux ans, & fera de 2000. livres.

L'Academie fe conformant aux vûës & aux intentions du Testateur, propofe pour fujet du premier prix qui tombe dans l'année 1726. *les Loix du choc des corps à ressort parfait ou imparfait, déduites d'une explication probable de la caufe phifique du ressort.*

Les Sçavans de toutes les Nations font invitez à travailler fur ces fujets, & même les Affociez étrangers

des Princes &c. Octobre 1724. 251

étrangers de l'Académie ; qui s'est fait une Loi d'exclure les Académiciens Regnicoles de prétendre aux prix.

Ceux qui composeront sont invitez à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation ; ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, sur tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise ; ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé & cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence leur nom, leur qualité, & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie qu'en cas que la pièce ait remporté le prix.

Ceux qui travailleront pour le prix, adresseront leurs Ouvrages à *Paris* au Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secrétaire en donnera en même-tems à celui qui les lui aura remis, son récépissé, où sera marqué la Sentence de l'Ouvrage & son numero, selon l'ordre & le tems dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1725. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1726. proclamera la pièce qui aura ce prix.

S'il y a un récépissé du Secrétaire pour la pièce qui aura remporté le prix, le Tresorier de l'Académie délivrera la somme du prix à celui qui lui rapportera ce récépissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de récépissé du Secrétaire, le Tresorier ne délivrera le prix qu'à l'Auteur même,
qui

qui se fera connoître, ou au porteur d'une Procuration de sa part.

III. le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Cloche*.

E N I G M E.

TE fers aux Champs comme à la Ville,
 Et par tout je suis très-utile,
 Depuis le Berger jusqu'au Roi:
 Chez le peuple je suis & grossiere & rustique,
 Chez les coquettes magnifique;
 Je vais rarement sans ma sœur.
 Quand je suis seule, alors c'est un malheur.
 En Europe pourtant il est une Contrée
 Où quand nous sommes trois, l'une est très-respé-
 ctée.

IV. Il paroît depuis quelques semaines un imprimé qui a pour titre, *Caractere de l'esprit & du cœur de N. T. S. P. le Pape Benoît XIII.*, qui donne une idée de son Histoire, & qui est recherché avec beaucoup d'empressement. Témoignage sensible de la bonne opinion que l'on a de la vertu de ce St. Pontife. Si la voix publique le préconise de son vivant, que fera-ce quand il aura achevé la carrière qu'il a si glorieusement commencé? Voici ce que contient l'Ecrit en question.

Caractere de l'esprit & du cœur de N. T. S. P.
 le Pape Benoît XIII.

Notre Très-Saint Pere le Pape Benoît XIII. est
 Fils de Ferdinand Orfini ou des Ursins, Duc
 de Gravina, & de Dame Jeanne de Frangipanis.
 La Maison des Ursins, dont il est sorti, est de cel-

des Princes &c. Octobre 1724. 253

les dont l'antiquité la plus reculée revere la Noblesse. Quatre Souverains Pontifes, & plus de 30. Cardinaux donnez à l'Eglise, ses Alliances avec presque toutes les Maisons Souveraines de l'Europe, concourent depuis longtems à illustrer les Ursins. Celui qui vient d'être élevé sur le premier Trône de l'Eglise nâquit à Rome le 2. Fevrier 1649. avec les plus heureuses dispositions pour la vertu & les Sciences. Afin de les cultiver avec plus de soin, il voulut dès sa plus tendre jeunesse être reçu dans l'Ordre des FF. Prêcheurs, dans lequel deux grands Cardinaux de sa Maison, sçavoir, Latin des Ursins, & Matthieu des Ursins, avoient déjà brillé par une très-édifiante piété & une très-profonde science. L'opposition invincible qu'il trouva dans sa Maison, dont il étoit l'ainé & l'héritier, aussi-bien que dans celle du Duc de Bracciani, qui n'avoit point d'enfans, lui fit comprendre qu'il ne pourroit exécuter son dessein qu'en s'éloignant : il témoigna désirer de voir les belles Villes d'Italie, & tandis qu'à Rome le Duc de Bracciani ménageoit pour lui une grande Alliance avec une Demoiselle de la Maison la plus noble & la plus opulente du Royaume de Naples, ce jeune Seigneur se dévoïa à l'état Religieux dans le Couvent de St. Dominique à Venise, le 2. Août 1667.

Ses parens sensiblement touchés de sa retraite usèrent de toutes sortes de prieres, d'instances, de sollicitations, pour engager le Pape à l'en faire sortir. Le St. Pere jugeant à propos de leur donner quelque satisfaction, sans vouloir toutefois s'opposer à la Vocation celeste, voulut lui-même éprouver celle du Novice : il le fit venir à Rome, il lui fit l'honneur de l'écouter avec une bonté paternelle, & ne pouvant se refuser aux grâces que l'Esprit de Dieu répandoit sur les lèvres du jeune des Ursins,

fins, non seulement il approuva son dessein, il l'abregea même de 6. mois le tems de sa probation, afin qu'il fût plutôt délivré des importunes sollicitations de ses illustres Parens. A peine eut-il fait publiquement sa Profession solennelle, que déjà rempli de l'esprit de son Ordre, il s'appliqua à faire de son ame un vaisseau d'honneur sanctifié, propre au service de Dieu, & préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres. Avare du tems, il donna à une étude assidue tout celui qu'il n'employoit pas à la Priere, & pour en ménager tous les momens, il les prenoit sur ses repas & sur son sommeil, même le plus nécessaire: aussi excelloit-il parmi tous ses Condisciples, & bientôt il fut jugé capable d'avoir le rang & l'emploi des Maîtres. Il n'y avoit que 5. ans qu'il étoit Religieux, lors qu'envoyé à Bresle pour y enseigner la Philosophie, il y aprit sa promotion au Cardinalat l'an 1672. Il en fut affligé jusqu'à la consternation, & tandis que toute l'Italie applaudissoit à un si juste choix, ce grand Religieux, étoit seul penetré de la plus vive douleur: il en exprima les sentimens de la maniere la plus touchante & la plus religieuse dans la Lettre qu'il eut l'honneur d'écrire au Pape Clement X. pour le supplier avec toute sorte d'instances, & par tout l'interêt de son salut éternel, de permettre qu'il finît ses jours dans l'obscurité de l'état Religieux qu'il n'avoit choisi que pour se refuser au danger des dignitez que sa grande Naissance sembloit lui promettre, n'ignorant pas ce qu'a dit St. Gregoire le Grand, que tel, modele de vertu tandis qu'il vivoit dans les tenebres d'une vie privée, exposé au grand jour des dignitez, devient souvent un modele de vice. On sera édifié de voir le Bref que le St. Pere lui écrivit pour vaincre sa résistance après plusieurs refus constans. Le voici.

Bref du Pape Clement X. au Pere Vincent-Marie Orsini, pour l'engager à accepter le Cardinalat.

» **N**Otre très-cher Fils, Salut & Benediction
» Apostolique. Nous avons veritablement
» admiré l'excellence de vôtre humilité Reli-
» gieuse, qui vous fait refuser la dignité de
» Cardinal, dignité qui dans l'Eglise ne reconnoît
» que la nôtre seule au dessus d'elle; & après
» avoir donné de très-justes louanges à la subli-
» mité de vôtre vertu, nous avons rendu grâces
» à la divine bonté de ce qu'elle vous donne des
» sentimens aussi saints que sont ceux que vous
» exprimez dans les Lettres que vous nous avez
» écrites. Toutefois quelques pieux que soient
» ces sentimens, nous jugeons que vous devez
» vous en défier, n'ignorant pas que le Prince
» des tenebres se cache sous un voile de lumiere,
» & que sous l'apparence d'un prétendu plus grand
» bien, il s'oppose souvent à ce qui contribue
» à la plus grande gloire de Dieu. Nous même,
» nous ne vous dissimulons point, qu'élève au
» Souverain Pontificat, notre premier dessein fut
» de fuir une charge qui paroïssoit insupportable
» à notre foiblesse, & nous n'avons omis ni prie-
» res, ni larmes même, pour en éviter le fardeau :
» toutefois soumis à la volonté de Dieu, qui s'est
» fait connoître par le suffrage des Cardinaux,
» nous avons souffert qu'on nous chargeât d'un
» poids formidable aux Anges mêmes. Ainsi de-
» vez-vous en user en cette occasion, vous de-
» vez obéir au St. Esprit qui vous appelle par
» nôtre Ministère; c'est pourquoi, nôtre cher
» Fils, en vertu de l'Autorité que nous avons re-
» çûe du Seigneur, nous vous commandons par

„ presentes, d'accepter la dignité à laquelle nous
 „ vous avons élevé, avec l'applaudissement gé-
 „ ral de toute la Ville. Nous sommes persua-
 „ dez que sacrifiant au Pontife Eternel vos re-
 „ pugnances, toutes heroïques qu'elles sont, ce
 „ sacrifice lui sera plus agréable que celui du
 „ Cardinalat que vous voulez lui faire, il vous
 „ procurera même un plus grand accroissement
 „ de mérite. Nous espérons que la crainte de
 „ vous perdre pour l'éternité, crainte que vous
 „ alleguez pour motif de vôtre résistance, ne sera
 „ plus un obstacle à l'obéissance que vous nous
 „ devez, & qui sied si bien à un parfait Reli-
 „ gieux tel que vous êtes. Vous seriez certai-
 „ nement très-condamnab. de faire injure par de
 „ nouveaux refus à vôtre très illustre Ordre, d'où
 „ sont sortis tant d'excellens modeles de toutes
 „ les Vertus Chrétiennes. Nous ne vous en di-
 „ sons pas davantage, attendant absolument de
 „ vôtre édifiante Pieté, qui nous est très connue;
 „ que vous nous donnerez incessamment la con-
 „ solation de vous voir soumis, &c.

La Suite le mois prochain.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
 ble en ESPAGNE, & en POR-
 TUGAL, depuis le mois dernier.*

L *E* Espagne. On n'a pu sçavoir précisément ce
 qui avoit donné lieu au refroidissement
 entre le Prince & la Princesse Regnante, ni la rai-
 son pour laquelle elle avoit été envoyée au
 Château de *Madrid*. C'est vraisemblablement,
 comme

comme nous le dimes le mois dernier, un déméle domestique, que l'amour a heureusement terminé. Voici comme la chose s'est passée, & de quelle maniere la reconciliation s'est faite. Le 19. Juillet le Prince Regnant fit sçavoir à la Princesse son Epouse qu'il avoit congedié dès la veille Madame de la Quadra, l'une de ses Dames d'Honneur, & 17. de ses *Camaristes* ou Filles d'Honneur; que si elle souhaitoit, elle pouvoit prendre l'air l'après-midi, & revenit le soir au *Buen-Retiro*. La Princesse profita de cet avis, & étant sortie de *Madrid* vers les 4. heures, elle rencontra comme par hazard le Prince son Epoux dans le tems qu'il revenoit de la chasse; qui l'ayant aperçu, descendit d'abord de son Carosse, & alla embrasser la Princesse qui étoit aussi descenduë du sien. Après quoi le Prince se plaça auprès d'elle & la ramena au *Buen-Retiro*. Le soir ces illustres Epoux souperent ensemble, & se retirèrent ensuite dans leur Appartement. Le Prince a fait présent d'une bague de grand prix à la jeune Princesse son Epouse, que l'on regarde comme un nouveau nœud de leur amitié réciproque, & tout est aussi tranquille à la Cour, que s'il ne s'étoit rien passé. L'indiscrétion d'un jeune Seigneur avoit, dit on, causé tout ce desordre, mais on assure qu'il en a porté la peine telle qu'il se l'étoit attirée; & l'Abbé Peregrini Florentin, qui étoit venu d'*Italie* il y a environ un an avec le Cardinal Belluga, en qualité de son Auditeur, a reçu ordre de sortir incessamment du Royaume, pour s'être intrigué mal à propos. Quelques unes des Filles d'Honneur disgraciées conservent leurs titres & leurs pensions, & les autres ont été exilées, & remplacées par d'autres Dames. C'est tout ce qui s'est débité à ce sujet.

II. Le 25. Fête de *St. Jacques*, Patron & Protecteur de ce Royaume, le Prince Regnant, accompagné des Chevaliers de l'Ordre de *St. Jacques*, tint Chapelle publique dans l'Eglise du Couvent de *St. Jérôme*, & la Princesse Regnante y entendit la grande Messe dans sa Tribune avec les Infants. Le 28. les Gardes du Corps passèrent en revûe devant ce Prince, qui leur fit faire l'exercice dans le Parc de *Luzoa*, & le 30. après-midi Mr. Aldovrandini, Archevêque de *Rhodes*, & Nonce du Pape, conféra le Sacrement de Confirmation à la Princesse future Epouse de l'Infant Don Carlos, en présence du Prince & de la Princesse Regnante, qui furent Parains & Mairaines, des Infants, des Grands du Royaume, des Ministres Etrangers, & des grands Officiers de la Couronne, qui assisterent à la Ceremonie. Le Maréchal de Tessé est revenu de la Cour de *St. Ildefonse*, où il étoit allé presenter l'Abbé de Livry, Ambassadeur de *France* à la Cour de *Portugal*, & ce Ministre partit le 26. pour continuer son voyage de *Lisbonne*, après avoir eu l'honneur de saluer le Prince & la Princesse Regnante au *Buen-Retiro*. Mr. Robin, Envoyé de *France*, n'est pas encore arrivé ici, & s'est arrêté à *Bayonne*, ayant reçu ordre de sa Cour de suspendre son départ de cette Ville. Le nouveau Dey d'*Alger* ayant envoyé aux Religieux de la *Mercy* la permission d'aller à *Alger*, racheter autant d'Esclaves Chrétiens qu'ils jugeront à propos, ils en ont fait part selon la coutume au Prince Regnant, & leur départ a été annoncé au public par une Procession solennelle qui s'est faite, & pendant laquelle le Comte de Belchite, Duc de *Lezera*, portoit l'Etendart Royal. Mr. Peralta fameux Medecin, qui depuis

des Princes, 3^e. Octobre. 1724. 259
trois ans, étoit enfermé dans les Prisons de l'In-
quisition, a été mis en liberté.

III. Le 7. Août le Prince Regnant alla au Châ-
teau de *St. Ildefonse* rendre visite à Philippe V.
son Pere. Ce Prince revint le 11. au *Buen-Reti-
ro*, & le lendemain 12. il s'y tint un grand Con-
seil, auquel tous les Ministres furent appellez,
au sujet d'un Courier arrivé de *Cambrai* quiavoit
aporté des dépêches qui demandoient une promp-
te expedition. La Princesse Regnante n'a pas été
de ce voyage, étant restée avec les Infants dans
cette dernière Maison Royale, où elle paroît pren-
dre beaucoup de plaisir. Le Marquis de Grimal-
do a reçu le Collier de l'Ordre de la *Toison d'or*
des mains du Prince Regnant, qui en a fait la
Ceremonie dans la Chapelle du Château, & le
Fils de ce Ministre a été créé Chevalier de l'Or-
dre de *St. Jacques*, avec la survivance de la Com-
manderie du même Ordre, dont est pourvû le
Marquis son Pere. Le Marquis de Risbourg, Co-
lonel des Gardes Walonnes, & qui a été ci-de-
vant Capitaine General dans le Royaume de *Ga-
lice*, a été fait Capitaine General de la Princi-
pauté de *Catalogne*, place vacante par la mort du
Prince Pio, & Don Ferrante Pignatelli, Exempt
des Gardes du Corps, a été gratifié d'une pen-
sion de mille pistolles. Le Marquis de Villaher-
mosa a été nommé Inspecteur d'Infanterie dans
les Provinces de *Galice*, d'*Estramadoure*, & de
Castille, & le Colonel Don Pierre de Borges Mal-
donado, dans les Royaumes de *Valence* & de *Mur-
cie*. Les Emplois qui étoient vacans dans différens
Regimens de Dragons & d'Infanterie, ont aussi
été tous remplis. La place de Corregidor de la

Ville de *Burgos*, a été donnée à Don Joseph Waldes-Sierra-y-Llano, ci-devant Intendant d'Armée, & ensuite des Isles *Canaries*, & l'Intendance de ces Isles a été réünie au Gouvernement. Le Marquis de Monteleon doit partir pour la Cour de *France*, & le Prince Regnant a nommé Don Antonio Cazado son Fils, qui a épousé en *Hollande* la Fille de Mr. Huguetan, fait Comte de *Guldenstern* par le Roi de *Dannemarc*, son Envoyé à la Cour de S. M. Danoïse, & à *Hambourg*.

IV. La Cour a reçu un Exprés de *Cambray*, avec un état précis de la situation des affaires au Congrès, sur quoi le Marquis de Monteleon est parti en poste pour *Paris*, d'où il se rendra à *Londres*, & on a envoyé depuis de nouvelles instructions aux Ambassadeurs Plenipotentiaires, desquelles on tire des conjectures peu favorables à la tranquillité de l'Europe. On parle aussi fort diversément des grands armemens qui se font dans cette Monarchie, tant par Mer que par Terre. Seroit-on à la veille d'une nouvelle Guerre? ou seroit-ce pour acclerer la Paix, & obtenir par cet armement des conditions plus avantageuses? *Est negotium perambulans in tenebris*, & peu de gens peuvent penetrer ce secret. Quoi qu'il y ait sur pied un Corps de quatre-vingt mille hommes de Troupes réglées, on continuë cependant de faire des levées dans toutes les Provinces du Royaume, & les armemens que l'on fait par Mer, ne sont pas moins considerables; des Ouvriers étant employez dans presque tous les Ports à la construction de quelques nouveaux Vaisseaux. Cet orage paroît menacer l'*Italie*, avec d'autant plus de vraisemblance, que l'Empereur envoie, dit-on, dans ce Pais 17000. hommes de Troupes de renfort, que l'on tire de *Hongrie*,

&

des Princes &c. Octobre 1724. 261

& des autres Pays Hereditaires de S. M. Imp., & que l'on dresse de grands magazins de munitions de guerre & de bouche dans les Villes de *Pavie*, de *Cremona*, & de *Mantouë*.

V. Le jeune Prince Regnant goutoit à peine le plaisir de sa reconciliation avec la Princesse son Epouse, qu'il s'est trouvé atteint d'une maladie d'autant plus fâcheuse que c'est la petite verole. Le 15. ce Prince se trouva indisposé, & eut quelques foiblesses qu'on attribua d'abord aux fatigues de la chasse. Il demeura dans cet état jusqu'au 19. que la fièvre commença à se déclarer. On crut qu'elle diminueroit le 20., parce qu'elle étoit accompagnée de grandes sueurs; mais elle redoubla au contraire, & les Medecins jugerent à propos de passer la nuit dans sa Chambre. Le 21. à sept heures du matin on lui coupa les cheveux; à huit heures il fut saigné au pied, & à 9. il commença à reposer. Le 22. la petite verole se manifesta, & depuis, elle est sortie si heureusement & si abondamment, qu'on commence à espérer que cette maladie n'aura pas de fâcheuses suites, la fièvre étant d'ailleurs considerablement diminuée. La Princesse Regnante qui aime tendrement le Prince son Epoux, est fort affligée de cet accident, & est restée au *Buen-Retiro*, pour le soulager pendant sa maladie; n'ayant pas voulu le quitter quelques instances qu'on lui ait faites.

Le 23. l'Infant Dom Carlos fut aussi attaqué de la fièvre: on crut aussi que c'étoit la petite verole, & on le transporta au Palais Royal à *Madrid*; mais cela s'est dissipé, & il est presque entièrement rétabli. La jeune Princesse sa future Epouse, & l'Infant Dom Philippe, ont été conduits dans une maison particulière qui appartient au Comte d'Oropeza, & qui est presentement

occupée par le Marquis Scotti Envoyé du Duc de Parme. Le 25. on reçut par un Exprés dépêché de *Cadix*, la nouvelle de l'arrivée des 3 Gallions des *Indes Occidentales*, & que leur cargaison étoit estimée douze millions d'écus, dont deux font pour le compte du Prince Regnant.

VI. *Malaga*. Il est parti du Port de cette Ville trois Galeres avec un Convoi de 20. Barques commandées par Dom Pedro de Los Rios, sur lesquelles on avoit embarqué le Regiment Wallon de Flandres, le Regiment Italien de Corse, & le Regiment Espagnol de Badajox, qui sont allez relever un pareil nombre de Troupes de la Garnison de *Centa*. Le 6. ces Bâtimens retournerent à *Cadix* avec les Troupes qui avoient été échangées, auxquelles on a assigné de bons quartiers de rafraichissement.

VII. *Portugal. Lisbonne*. La Cour ayant passé une partie du mois d'Août à *Maffra*, *Eliccyra* & *Colloni*, est revenuë ici, & le Roi à son retour a fait arrêter Dom François de Miranda Soare Tresorier de la Chambre des Comptes, & Dom Gaspard Garcia Provediteur de l'Hôpital des Orphelins, tous deux accusez d'avoir malversé dans leurs Emplois. La Reine a eu une legere indisposition, & l'Infante Dona Francisca s'est fait saigner par précaution. Le premier Août la Bulle du Jubilé fut publiée avec les ceremonies ordinaires dans toutes les Chaires de cette Capitale, & quelques jours auparavant les Religieux de l'Ordre de St. François avoient célébré avec beaucoup de solennité & de magnificence la Beatification du Bienheureux *André Conti* de la Maison du feu Pape Innocent XIII. Les Lettres qu'on reçoit de *Goa* par la voye d'*Hollande*, portent que les Vaisseaux le *Palme*, la *Cananée*, & la *Charuë*, y étoient

des Princes &c. Octobre 1724. 263

étoient heureusement arrivez dès le 10. Septembre dernier ; que les Forbans qui sont en grand nombre sur les Côtes des établissemens Portugais dans les *Indes*, s'étoient réunis dans l'esperance de faire quelque butin considerable ; mais qu'ayant été battus par une violente tempête, ils avoient été jettez sur la Côte du Cap del *Gado* à 80. lieües de *Mosambique*, où deux de leurs meilleurs Vaisseaux avoient été brisez. Le Vaisseau de Guerre le *Nôtre-Dame des Ondes* de 60. piéces de Canon, destiné pour *Madere*, est parti avant a bord Don Francisco d'Acosta Freyre Gouverneur de cette Ville, & on équipe le Vaisseau de Guerre la *Victoire*, pour transporter aussi Mr. Antonio Miranda à son Gouvernement de *Mazagan* sur la Côte d'*Afrique*. Le Roi a fait sortir une Fregate pour donner la chasse à un gros Vaisseau Corsaire qui a paru dans ces Mers, & que l'on croit être celui qui a pris un Gallion venant des *Indes*.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Depuis l'avencement de Benoît XIII. au Pontificat, la Cour Romaine semble prendre une toute autre face : *Novum saeculum novos mores, nova dominatio novos homines promovebit.* On y remarque un changement qui ne peut être que l'effet des inclinations vertueuses de ce saint Pape, & des grands exemples qu'il fournit à ceux qui l'aprochent. Le détail des affaires temporelles est celui auquel on paroît s'attacher le moins, & qu'autant qu'il est absolument neces-

necessaire pour soutenir les interêts & la dignité du St. Siège, les exercices de Pieté, la reforme des mœurs & de la Justice, les fonctions les plus communes du Ministère Pastoral & Apostolique, & le soulagement des pauvres étant du goût du St. Pere, chacun s'empresse de l'imiter, & de concourir à feconder ses pieuses intentions. Le 23. Juillet le Pape fit la ceremonie de sacrer dans sa Chapelle du *Quirinal* Archevêques *in partibus*, Mr. Mondilla Oisini son Neveu, & Mr. Colcia Secretaire des Memoires, étant assisté de Mr. Tencin Archevêque d'*Embrun*, & de Mr. Marefoschi. L'après midi il se rendit avec son petit train à l'Hôpital de *St. Jacques des incurables*, où il distribua des rafraichissemens de sa propre main aux pauvres, & alla ensuite dans l'Eglise de *Vallicella* faire sa priere devant l'Autel de St. Philippe de *Neri*, auquel il a une devotion particuliere. Le lendemain S. S. se tint en retraite, & le 25. jour de la Fête de l'Apôtre St. Jacques, Elle assista à l'Office divin dans l'Eglise de *Ste. Marie Majeure*, où elle se plaça seule sous un petit Daïs dans un des sièges du premier rang, où les Chanoines ont accoutumé d'être assis; Le Cardinal Ottoboni Archiprêtre de cette Eglise, étoit placé dans le second Banc avec les Chanoines, & les Prêtres beneficiez, sur le Banc des Enfans de Chœur. Le St. Pere y recita ses Heures Canoniales, & après avoir entendu la Messe, il en celebra une particuliere à l'Autel de la Bienheureuse Vierge dans la Chapelle de la Famille Borghese. S. S. prend les bains, comme Elle a accoutumé de faire tous les ans pendant le mois d'Août, & se promene tous les soirs pendant quelques heures dans les Jardins du *Quirinal*. Ses Medecins ont fait tout leur possible pour l'en détourner; mais après les

avoir

avoir écouté plusieurs fois avec beaucoup d'attention, Elle leur a dit, que s'en trouvant parfaitement bien, l'expérience & la coutume devoient prévaloir sur leurs raisonnemens, & sur les regles de la Medecine. Le 26. le Pape fit encore la ceremonie de sacrer dans sa Chapelle M^r. Rossi qui a été son Maître de Chambre, Evêque de *Valturrara*, Suffragant de l'Archevêché de *Benevento*. Le Cardinal de Borgia, qui étoit retenu par les vents contraires à *Civita Vecchia*, en est parti pour retourner en *Espagne*.

II. Il s'est tenu une Congregation Consistoriale dans l'Appartement du Cardinal Paulucci, au sujet de la demande qu'avoit faite l'Electeur de *Cologne* de pouvoir accepter l'Evêché d'*Hildesheim*, auquel il a été élu par le Chapitre de cette Eglise, en conservant tous ses autres Evêchez; & quoi que le Pape n'approuve nullement la pluralité des Benefices, il a cependant confirmé la résolution favorable qui avoit été prise là dessus par ladite Congregation. L'Abbé Scarlati, Agent de la Maison de *Baviere*, alla le 28. à l'Audience de S. S. pour l'en remercier, & ce Ministre lui presenta en même tems une Lettre de l'Electeur de *Baviere* son Maître, par laquelle S. A. S. E. lui faisoit part de la Naissance de la Princesse, dont la Princesse Electorale est depuis peu accouchée. Le Pape a fait present au Cardinal Olivieri d'un Tableau de *St. Pie*, de la main de *Paul Romain*, dont le Maître a été disciple du fameux *Raphaël*. S. S. a signé une Ordonnance de dix mille écus pour réparer l'Eglise de *St. Paul* hors la Ville; une autre de mille écus pour le Cardinal Paulucci pour son Palais de *Bonelli*, qu'il retient comme Vicair de *Rome*, & une de 45. écus par mois pour chacun des Prelats Referendaires de la Signature, qui n'a-

voient

voient pas eu d'appointemens jusqu'à present. L'Abbé Fossa a été pourvû de la Charge de Dataire de la Legation d'*Avignon*, & l'Abbé de la Croix de celle d'Auditeur de la Nonciature d'*Espagne*. Le Marquis de la Valle-Bufalo a été continué encore pour 9. ans dans la Charge de General Maître des Postes de l'Etat Ecclésiastique, & à la recommandation du Cardinal Albani, Camerlingue, S. S. a aussi accordé le privilege aux Chanoines d'*Urbain* de porter la Mitre dans leurs fonctions Ecclésiastiques. Le Prince Borghese a fait citer le Prince Sonnino l'un de ses Fils, de pousser le Procés qui est entre eux, & il est survenu un differend entre les Princes Ruspoli Pere & Fils au sujet de certains Biens que le dernier prétend en vertu de son droit d'aîné.

III. Un Prêtre nommé Don Michel de *Palerm*, Maître d'Ecole de profession, chez lequel on a trouvé plusieurs Satyres, & autres Ecrits contre la Religion, a été arrêté, & doit être livré au Tribunal de l'Inquisition. Il y a eu une grande émeute à *Cisterna*, au sujet d'un double meurtre qui s'y est commis, l'un en la personne d'un Payfan, tué par un Concierge d'une Maison de plaisance du Prince de *Caserta*, & l'autre en la personne du Garde, tué par les parens du Payfan dans une Eglise où il s'étoit réfugié. Tout le peuple étoit en armes dans ce Lieu-là, & la Sacrée Consulte a été obligée d'y envoyer des Troupes & de l'Artillerie pour apaiser ce tumulte. Le Pape ayant donné des ordres très-précis au Gouverneur de *Rome* de reprimer le vice, & de contenir dans le devoir les personnes de mauvaise vie, cet Officier fit dernièrement foïetter par les mains du Boureau une Courtisane, qu'il bannit ensuite de la Ville. On a établi une Congregation dans le
dessein

dessein de travailler à une réforme générale, qui est composée des Cardinaux Ptolomei, Zonedari, & Belluga, & de Mr. Gerolami Secrétaire. Le St. Pere entreprend, dit-on, une chose que ses Prédecesseurs ont tenté plusieurs fois inutilement, entr'autres de chasser de cette Ville les femmes publiques, & l'exécution de ce projet rencontre plus de difficulté qu'on ne s'étoit imaginé. La Congregation établie a déjà tenu plusieurs conférences là-dessus, mais les Cardinaux qui la composent, ont déclaré, qu'à moins que le Pape ne nomme une Congregation pleine & entière, ils ne peuvent se charger seuls de la haine publique que cette réforme ne pourroit manquer de leur attirer, y ayant d'ailleurs certains autres Articles dont la suppression seroit préjudiciable à la Ville.

IV. On parle d'envoyer aux Cours de *Vienne* & de *Madrid* des Legats à *Latere*. S. S. qui ne desire rien avec plus d'ardeur que de voir la Paix affermie dans toute la Chrétienté, ayant offert sa Médiation à l'Empereur, pour accommoder les différends qui regnent entre S. M. I. & l'*Espagne*. On ne sçait pas encore quelle sera l'effet de cette bonne intention de S. S., pour laquelle on est prévenu que les Cours de *Vienne* & de *France* ont beaucoup de respect & de déférence. On est même persuadé que ces bons offices seroient capables d'aplanir les difficultés qui arrêtent l'activité du Congrès de *Cambrai*; mais on a d'ailleurs de la peine à concilier cette Médiation avec les prétentions que le St. Pere a, dit-on, formées depuis peu touchant la restitution de *Comachio* qu'il demande sans aucune sujétion envers l'*Empire*, le rétablissement de la Nonciature dans le Royaume de *Naples* sur le pied qu'elle y étoit autrefois, & le droit absolu de disposer des Benefices vacans
dans

dans ce Royaume. Toutes prétentions auxquelles on ne peut manquer de former de grandes oppositions, & qui fourniront assez d'affaires au St. Siege, s'il persiste à vouloir les obtenir.

V. Le 4. Août Fête de *St. Dominique*, le Pape alla célébrer une Messe particulière à l'Autel de ce Saint dans l'Eglise de la *Minerve* des Dominicains, & S. S. entra ensuite dans le Chœur avec les Religieux, où Elle assista à l'Office jusqu'à la fin, après quoi étant montée dans une des Chambres du Dortoir, Elle quitta toutes les marques de sa Dignité, pour se revêtir d'un Habit blanc semblable à celui des Religieux, & alla au Refectoir dîner en Communauté. Toute la distinction qu'il y eut, fut que le Pape mangea seul à la table du fond, sans aucun Dais, n'y ayant qu'un tapis sous ses pieds & un Carreau sur son Siege. Du reste on ne lui presenta que la portion ordinaire, mais il étoit servi par trois Freres Laïcs. On voyoit au bout des deux autres tables qui étoient aux côtes de la sienne, deux Archevêques & deux Evêques, sçavoir, l'Archevêque de *Nazianze* son Maître de Chambre, l'Archevêque de *Carinthe* son Neveu, Mr. *Lucini* Evêque de *Gravina*, & Mr. *Etizzo* Evêques de *Concordia*. Après ces deux derniers, qui sont de l'Ordre des Dominicains, étoient le General, & le General des Franciscains, ensuite les Religieux Dominicains & Franciscains l'un après l'autre suivant leur rang, & suivant la coutume qu'ils ont de s'inviter réciproquement le jour de la Fête de leur Fondateur. Pendant le repas on fit lecture d'un Livre de dévotion, & après le dîner le St. Pere retourna au *Quirinal*. S. S. continuë de prendre les bains avec succès, & pendant le tems qu'Elle en usera, Elle ne donnera aucune Audience qu'aux trois Cardi-

des Princes Ec. Octobre 1724. 269

naux du Palais des Ministres, & même qu'à un seul par jour. Le 6. le St. Pere alla visiter l'Eglise de *St. Sylvestre des Theatins*, où l'on celebrait la Fête de *St. Gaëtan*: il se rendit de là au Couvent des Religieuses de *St. Dominique*, auxquelles il fit une courte exhortation, & étant remonté dans sa Chaise, il alla à l'Hôpital de *Ste. Marie de Consolation*, où il servit lui-même le souper aux malades. L'Ambassadeur de *Venise* a achevé ses visites au Sacré College, & le 9. le Cardinal de Polignac, qui a été indisposé, alla en cérémonie au *Quirinal* remercier S. S. de la visite qu'Elle lui avoit renduë pendant sa maladie. Il s'est tenu dans l'Appartement du Cardinal Paulucci, Secrétaire d'Etat, une Congregation extraordinaire de six Cardinaux & de trois Prélats sur les différends qui regnent entre cette Cour & celle de *Portugal*, & on assure que le Pape a enfin consenti d'élever au Cardinalat Mr. Bichi, ci-devant Nonce à *Lisbonne*, dans la premiere Promotion qui se fera. Le 12. le Sacré College assista dans la Basilique de *St. Pierre* aux Obleques anniversaires du feu Pape Innocent XI.

VI. On va commencer par ordre de S. S. dans les Jardins du *Quirinal* la construction d'une Chapelle qui sera dédiée à la *Ste. Vierge*, à *St. François*, à *St. Dominique*, & à *St. Philippe de Neri*, & l'on a déjà commandé le Tableau qui sera de la main de Mr. Odazzi, Peintre celebre. Les chaleurs sont ici excessives, & la secheresse si grande, que les Moulins manquent d'eau; ce qui, peut-être, est la cause qu'on n'a pas permis cet Eté que la place *Napoune* fût inondée pour y prendre le frais, comme cela se pratiquoit tous les ans pendant les Dimanches du mois d'Août. Le Pape a fait brûler quantité de vieux paremens d'argent

gent qui ne pouvoient plus servir, pour en faire des Mitres, dont il veut faire present aux nouveaux Evêques & Archevêques de sa création, & quelques ornemens pour l'Eglise Cathedrale de *Benevent*. Le Cardinal Cusani s'est démis volontairement de son Evêché de *Pavie*, & on croit que S. S. le destine au Pere Pertusi de l'Ordre des *Olivetains*. Mr. Lombardi, Banquier de cette Ville, a été nommé Receveur de la Chambre Apostolique, à la place de Mr. Lelmi qui quitte cette Charge. Mr. Bertoni a été déclaré Camerier d'Honneur, & Mr. Erizzo, Evêque de *Concordia*, Evêque Assistant. Mr. Tencin, Archevêque de *Embrun*, & Ministre de *France* en cette Cour, ayant reçu de nouvelles Lettres de créance du Roi son Maître, qui le confirment dans le même Emploi, les a présentées à S. S. Le Chevalier de St. George quitte le Palais qu'il occupe, parce qu'il menace ruine, & est allé voir celui de *Riario*, où demeure le Cardinal Pereyra, & dans lequel il a dessein de se loger.

VII. Le 15. Fête de l'*Assomption* de la *B. Vierge*, le Pape se rendit en grand Cortège à l'Eglise de *Ste. Marie Majeure*, & c'est la premiere fois depuis son avènement au Pontificat, qu'il a paru avec un si grand train. S. S. étoit dans un Carosse à 6. Chevaux, ayant auprès d'Elle les deux Cardinaux Paulucci & Corradini : Elle étoit précédée d'un grand nombre de Nobles Romains, de ses Cameriers Secrets tous à cheval, & escortée par deux Compagnies de Chevaux-Legers & de Cuirassiers. Le St. Pere celebra la Messe à l'Autel de la *Vierge*, assisté du Cardinal Alberoni comme Diacre, & d'un Auditeur de la *Rote* comme Sous-Diacre, & après le Service, il fit la distribution des dots que la Confrairie du *Consalon* a accou-

tumé

tumé de donner tous les ans à plusieurs pauvres filles , pour aider à les marier. Le Duc de Gravina Orfini assista au Trône à la place du Connétable Colonna , qui s'en excusa sur son indisposition ; mais on croit que ce n'est qu'un prétexte , pour ne pas servir alternativement avec ce Duc , prétendant avoir seul ce Droit comme Grand Connétable. Le Pape a ajouté divers Prélats aux Cardinaux qui composent la Congregation pour la reforme , & S. S. a déclaré qu'Elle vouloit bien y présider : ce qui fait croire que ce projet sera poussé jusqu'à son entière exécution , malgré les obstacles qui se présentent. Le Duc Sforza Cesarini s'est retiré dans le Couvent de *St. Chrisogone* , après en avoir donné avis au Duc son Pere par un Billet, sans que l'on sache ce qui a pû occasionner cette retraite ; & S. S. a fait arrêter tous les gens de livrée de Dom Mario Chigy , pour un sujet que l'on ignore encore. On a nommé une Congregation pour regler les comptes du Grand Tresorier , ce qui lui a causé un tel chagrin , qu'il en est tombé malade. Le 17. le Comte de Lagnasco Ministre du Roi de Pologne, traita splendidement à souper le Duc & la Duchesse de Guadagnola , & le lendemain 18. il regala avec la même magnificence les deux Cardinaux Albani , & la Connétable Doitairiere Colonna.

VIII. *Naples.* Le 20. Juillet au matin le Cardinal Viceroi se rendit à l'Arsenal pour en visiter les Magazins. Il monta ensuite sur sa Gondole accompagné de plusieurs Seigneurs & des Officiers de Marine, pour voir la nouvelle Galere qui fut lancée à l'eau en sa présence. Lorsque S. Em. fut de retour au Palais , elle y reçut les complimens de la Noblesse sur l'anniversaire de sa Naissance ; & traita splendidement à dîner les deux jeunes
Princes

Princes Ragotski , qui sont nouvellement revenus de *Rome*, avec plusieurs autres personnes du premier rang. Le 22. la principale Galere qui avoit été envoyée en courſe contre les Corſaires, rentra dans le Port de cette Ville, ſans en avoir pû rencontrer aucun ; & les deux Galeres qui avoient été envoyées à *Genes*, en ſont revenus avec pluſieurs Forçats qu'on y avoit envoyez du *Milanez*, de compagnie avec un Bâtiment chargé de mats & d'agrets pour les Galeres qui ſont ſur les chantiers. On a renouvelé par ordre du Gouvernement l'ancienne Pragmatique qui regle les droits des Officiers de Juſtice , & pour mettre des bornes à leur avidité , & le Nonce du Pape a reçu de *Rome* le Decret par lequel il eſt ordonné que les revenus des Evêchez actuellement vacans, ou qui viendront à vaquer à l'avenir dans ce Royaume, ne ſeront plus portez à la Chambre Apoſtolique ainſi que par le paſſé , mais reſteront dévolus aux Eglifes , ce qui cauſe ici beaucoup de joye. Comme il y avoit à *Caserta* une troupe de bandits qui cauſoient de grands deſordres aux environs , on y a envoyé le Prévôt de la Campagne à la tête de pluſieurs Archers qui ſont venus à bout de les diſperſer après un rude combat. Il en a couté la vie à ſix de ces Archers qui ſont reſtez ſur la place , & à huit bandits, dont le reſte a pris la fuite.

IX. L'Empereur , à la priere de ceux de *Trapani*, leur a permis d'établir un Commerce avec la *Barbarie* , & un Lazaret au Château de *Columlara* , ſitué au bord de la Mer, pour purifier les Marchandiſes qui viendront de ce Pays-la. Les Magiſtrats de la ſanté ſe tiendront dans la Ville de *Marſalla*. Le 6. Août le Cardinal d'Altham ſ'embarqua ſur ſa Gondole , & alla ſe promener
le

le long des Côtes de *Margelina* & de *Pozilipo*, sous l'escorte de 4. Galeres, & sur le soir S. Em. revint au Palais Royal fort satisfaite de cette partie de plaisir. La secheresse est ici fort grande depuis quatre mois, & on fait des prieres publiques dans toutes les Eglises pour demander à Dieu de la pluye. On est fort incommodé par les courses des bandits & vagabonds qui rodent dans le Pays, quoiqu'on ait pris les armes en plusieurs endroits pour leur donner la chasse: ils viennent la plûpart de l'Etat Ecclesiastique & de *Benevent*, d'où ils ont été chassés. Le 15. deux Galeres remirent en Mer, pour aller croiser sur les Corsaires.

X. *Genes*. La Régence a fait un Reglement par lequel il est ordonné à tous les Juifs de ne point paroître sans une marque qui les puisse faire reconnoître, & le 12. Août ils commencerent à la porter: c'est un ruban jaune long de huit pouces, & large de trois, attaché au côté gauche de leur habit. Le Comte de Gros Agent du Roi de Sardaigne, est revenu ici de *Turin*, & Mr. Sciorba est au contraire allé à *Turin*, pour y menager les affaires de la Republique. Les Galeres de l'Etat croisent toujours sur les Corsaires aux environs de l'Isle de *Corse*. Les six Galeres Françoises commandées par le Marquis de Roye, sont allées à *Livourne*, & revinrent le 6. dans la Rade de cette Ville. Deux jours après elles se remirent en Mer pour retourner à *Marseille*.

XI. *Venise*. Il est arrivé ici à bord d'un Bâtiment François qui vient de *Barbarie*, un Ambassadeur de *Tripoli*, qui va à la Cour de *Vienne* exécuter une Commission de la part du Bey, & cet Ambassadeur avec son fils, & une suite de neuf personnes, mit le 15. Août pied à terre au nouveau

Lazaret , pour y faire la quarantaine. On a fait partir une Felouque pour la *Dalmatie*, avec une somme d'argent pour le besoin des Troupes, & on apprend qu'on jouit à present d'une assez bonne santé en ce Pays & dans l'*Albanie*; de sorte qu'on s'attend que dans peu le Magistrat de la Santé rétablira le Commerce avec ces Provinces, ce qui n'est pas encore fait, comme nous le dîmes le mois dernier. Le Convoi destiné pour les Echelles du *Levant*, est prêt à mettre à la voile, & les Marchandises & Effets pour le compte des Négocians, sont déjà embarquez, avec quantité de vivres & de munitions pour les Places frontieres. Le 20. les Officiers d'Artillerie firent l'épreuve au *Lido* d'une nouvelle machine inventée par un Gentilhomme d'*Ascoli*, pour tirer des Bombes sans qu'on puisse voir la nuit le feu de la fusée, & sans que cette fusée s'éteigne en l'air avant le tems marqué pour faire son effet, & cette épreuve réussit parfaitement bien. Mr. François Correro passé à *Corfon*, en qualité de Provediteur General sur Mer, & Mr. François Grimani a été nommé par la Regence à l'Ambassade de *Vienne*, en la place de Mr. François Dona, dont le terme va expirer. Le Duc & la Duchesse de Lorraine ont fait present à la Princesse Hereditaire de *Modene*, d'un Bucentaure magnifique, qui leur appartenoit de la succession du feu Duc de Mantouë, & qui est dans l'Arsenal de cette Ville. Ce Bâtiment est un ouvrage achevé, & qui a couté des sommes considerables.

XII. *Livourne*. Les six Galeres de *France* qui étoient venues ici de *Genes*, sont parties pour retourner en *Provence*. Quatre ont pris la route de *Marseille*, & les deux autres doivent rester à *Antibes*, pour observer ce qui se passe à *Villefranche*:

des Princes &c. Octobre 1724. 275

la Cour ne prétendant pas que les Bâtimens François soient assujettis au nouveau Droit établi depuis peu par le Roi de Sardaigne sur les Vaisseaux qui entreront dans ce Port. Nous en dîmes quelque chose le mois dernier. Les deux Galeres qui étoient allé en course contre les Corsaires, sont rentrées sans avoir rien fait.

XIII. *Florence.* Le 6. au soir le Grand Duc revint de sa Maison de plaisance de *Poggio Imperiali*; & S. A. S. occupe à présent les Apartemens d'en bas du Palais, où logeoit le feu Grand Duc son Pere. Le Cardinal Cozzadini est passé par cette Ville, venant de *Rome*, & retournant à *Bologne* sa Patrie. Les chaleurs & la secheresse ne sont pas moindres ici que dans le reste de l'*Italie*.

XIV. *Milan.* La Campagne aux environs de cette Ville fourmille de petits insectes qui broutent toute l'herbe, & qui font beaucoup de dégât. Ils sont même si contagieux, que la peau de ceux qui les touchent, devient d'abord enflammée, & on craint que l'air n'en soit infecté. On a publié ici les articles de l'Octroi accordé par l'Empereur à la Compagnie des *Indes Orientales* nouvellement érigée dans les *Pays Bas Autrichiens*, & cette publication doit se faire dans toutes les autres Villes du *Milanez*, de même qu'à *Mantouë* & à *Trente*. On presse les ouvrages de *Pizzighitonne* & des autres Places; on remplit les Magazins, & on confirme toujours que l'Empereur doit envoyer dans ce Pays un Corps de 16. à 17. mille hommes de Troupes de renfort. le Comte de Colloredo se tient toujours à sa Maison de plaisance de *Cusano*. Mr. Zacharie Canal, nommé Ambassadeur de *Venise* à la Cour de *Madrid*, est passé par ici allant en *Espagne* par *Turin* & par *Paris*.

XV. *Turin.* La Cour qui est actuellement en

Savoie, n'est attenduë ici que pour le 15. Septembre, & ramenera la Princesse de Hesse-Rhenfeld, Epouse du Prince de *Piémont*, dont le Mariage doit se consommer à *Thonon*. La plus grande partie des nouvelles Constitutions que le Roi avoit fait publier, tant pour le civil que pour le criminel, viennent d'être supprimées, à cause des difficultez qui se rencontroient dans leur exécution, & les Senats respectifs des Provinces, ont reçu un Pleinpouvoir pour interpréter de la maniere qu'ils le trouveront convenir, celles qui n'ont pas été revoquées. Comme les Ministres ont contribué à l'établissement de ces nouveaux Statuts, on croit qu'il pourra bien y en avoir quelques-uns de disgraciez. La petite verole regne beaucoup ici; ce qui pourroit bien retarder le retour de la Cour, & on a publié une Ordonnance, pour obliger tous les Chefs de famille chez qui cette maladie s'est glissée, de porter à l'Intendant General de Police une spécification de l'âge, du sexe, & du nombre des personnes qui en sont attaquées, pour être envoyée au Roi, afin de consulter si le Prince de *Piémont*, qui ne l'a pas encore eu, hazardera de revenir en cette Ville. La Reine est toujours à *Rivoli*, où le Comte de Genevill, Ecuyer du Prince Royal arriva le 22. venant de *Savoie*, pour informer S. M. de la part du Roi, que le 20. la Princesse de Hesse-Rhenfeld étoit arrivée à *Thonon*, & que la Ceremonie de son Mariage avec le Prince de *Piémont* y avoit été faite ce jour-là par l'Evêque d'*Annecy*. On apprend que le Prince de Hesse-Rhenfeld a fait present au Marquis d'Entraves, qui avoit été envoyé à *Rothembourg* de la part du Roi pour recevoir la Princesse, de son Portrait enrichi de diamans, de 2. Chevaux

des Princes Ec. Octobre 1724. 277

Chevaux richement harnachez, & d'une Toilette d'argent pour la Marquise son Epouse.

XVI. *Suisse.* La Princesse de Hesse-Rhenfeld, qui partit le mois dernier de *Rothembourg*, pour venir joindre le Prince de Piémont son futur Epoux en *Savoie*, a heureusement continué sa route par *Francfort*, *Darmstat*, &c. & arriva le 8. Août à *Basle* en *Suisse*, avec sa plus jeune Sœur âgée seulement de 6. à 7. ans, qui a souhaité de l'accompagner dans ce voyage. S. A. R. a été reçue sur son passage avec une distinction particuliere, & on lui a rendu tous les honneurs imaginables. Elle trouva dans cette dernière Ville, où elle a séjourné deux jours, ses nouveaux Officiers qui avoient été envoyez au devant d'elle, & qui l'y attendoient, & ce fut dans cet endroit qu'elle se sépara de ses Domestiques Allemands qui l'avoient accompagné jusques-là, & qui la quitterent avec un extrême regret. Rien ne fut plus touchant que cette séparation, on y remarqua d'un côté la tendre affection de cette Princesse pour des gens qui l'ont toujours bien servie, & de l'autre le sincere attachement de ces Domestiques pour une Maîtresse remplie de douceur & de bonté. Entr'autres circonstances de sa réception, on mande que la Marquise de St. Thomas, qui est à la tête de ses nouvelles Dames d'Honneur, la reçut à l'*Espagnole*, un genou en terre. Le 11. elle se rendit à *Soleure* avec une nombreuse suite; le 12. elle alla dîner à *Arberg*, & de là toucher à *Mourach*, où elle se reposa deux jours. Le 17. elle arriva à *Lauzanne*, & le lendemain 18. à *Morges*, où elle ne coucha qu'une nuit. On lui a rendu par tout de grands honneurs, & elle a paru très-satisfaite de la magnifique réception que Mrs. de *Berne* lui ont fait

faire dans tous les Lieux sur son passage par la Suisse.

XVII. *Thonon*. Lorsque la Princesse arriva à *Morges*, son Cortège étoit composé de six Carrosses, dans le premier desquels étoit le Marquis de Verone en habit verd avec trois autres Seigneurs en petit deuil. La Princesse occupoit le second accompagnée de la Marquise de St. Thomas sa premiere Dame d'Honneur. Ce Carosse étoit distingué des autres par sa magnificence, étant garni par le dedans de velours cramoisy avec des franges d'argent, & tout doré par le dehors. Le troisiéme étoit occupé par la jeune Princesse Sœur de S. A. R., & par la Comtesse de St. Sebastien. Dans le quatriéme étoient deux Dames d'Honneur, dans le cinquiéme un Seigneur & une Dame, & dans le sixiéme l'Aumônier de la Princesse. Ces Carosses étoient précédés par les Pages & Gentilshommes à cheval. Plusieurs Mulets chargés de bagages avoient pris les devans, de même que les Officiers & Domestiques, pour préparer tout, tant pour la Chambre que pour la Table; la Princesse ne s'étant servie que de ses meubles & de sa vaisselle sur sa route. Elle fut reçue au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts & de celui des Brigantins & Galeres de Mrs. de *Berne*, qui étoient à l'ancre, & on la conduisit dans une Maison Bourgeoise qui lui avoit été préparée, comme la plus commode de la Ville. Le Baillif envoya d'abord à S. A. R. six Bassins remplis de toutes sortes de rafraichissemens, & vint à la tête des principaux de la Ville la complimenter en Allemand, à quoi elle répondit en la même Langue, s'étant tenuë de bout pendant tout le tems qu'il lui fit son compliment. Mr. de Hackbret, General au service du Roi de *Sardaigne*

Sardaigne, qui se trouvoit depuis quelque tems à *Berne*, & qui étoit chargé de regler tout pour le passage de la Princesse par la *Suisse*, lui presenta ensuite Madame son Epouse, qui est Sœur de Madame de Stanian; elle lui fit un accueil des plus gracieux, & la retint à dîner avec elle; honneur qui n'a été fait à aucune autre Dame; la Princesse n'ayant ordinairement mangé qu'avec la Princesse sa Sœur, & les Dames de St. Thomas & de St. Sebastien ses Dames d'Honneur. Les rideaux de son lit étoient d'un Damas bleu avec des franges d'argent, & le lit de la Marquise de St. Thomas étoit tout proche du sien. C'est une jeune Princesse blonde, belle, d'une taille mediocre, fort affable; elle a le teint éblouissant, les yeux bleus & très vifs, le regard des plus gracieux, la bouche d'une beauté parfaite; ce qui joint à des manieres très engageantes, en fait une personne accomplie: son âge est de 17. ans.

Le 19. à 4. heures après-midi S. A. R. partit de *Morges*, parée de quantité de joyaux, & vêtue d'un habit d'une étoffe d'argent glacé, que le Prince son Epoux lui avoit envoyé, & qu'elle trouva fort à son goût. Mais elle avoit fait à peine une heure de chemin, que le vent qui étoit déjà contraire, devint plus fort, & l'obligea de revenir. Le lendemain on remit à la voile avec un bon vent; le Brigantin sur lequel elle s'étoit embarquée pour traverser le Lac, étoit couvert de drap rouge avec des flammes de même couleur; c'étoit un Bâtiment fort propre, dont la Chambre étoit toute vitrée, & tendue d'une très-belle toille des *Indes* blanche & bleue. Douze Barques chargées de Bagages précédoient ce Brigantin qui étoit escorté de 8. autres; les Bourgeois & les Soldats de la Garnison étoient rangez sous
les

les armes en double haye, depuis la Maison où elle avoit logé, jusqu'à l'endroit où elle s'embarqua, & l'on fit à son départ une triple décharge du Canon des Ramparts, comme la veille, & de celui des Brigantins qui étoient en rade. Lorsque les Brigantins qui étoient à la tête du Convoi, furent au milieu du Lac, & à la vûe de *Thonon*, ils tirèrent toute leur Artillerie, & en firent de même lorsqu'ils aborderent à *Thonon*. Le Prince de *Piémont* son Epoux étoit venu sur le Lac à sa rencontre avec un Brigantin, & S. A. R. ayant passé sur le bord du Brigantin de la Princesse, l'embrassa fort tendrement. Ils allerent ensemble à *Thonon*, où ils mirent pied à terre sur les 8. heures du matin. Le Roi de *Sardaigne* reçut la Princesse sa Belle-Fille sur un grand Pont qu'on avoit jetté exprés sur le bord du Lac, & qui étoit couvert de riches tapis; elle fut d'abord conduite au Château au bruit d'une décharge de tout le Canon des Ramparts. La Bourgeoisie s'étoit rangée sous les armes depuis le bord du Lac jusqu'au Château, & le même jour sur les 10. heures du matin, toute la Cour se rendit en ceremonie dans la principale Eglise, où l'Evêque d'*Annecy*, assisté de divers autres Prélats, fit la ceremonie de benir le Mariage de cette Princesse avec le Prince de *Piémont*, en presence de toute la Noblesse du Pais qui s'y étoit renduë. Pendant les deux jours suivans il s'est donné à la Cour de magnifiques festins, & chaque soir il y a eu des feux & des illuminations par toute la Ville. Le 22. la Cour partit pour aller dîner à *Anneciace*, où elle coucha aussi. Le 23. elle passa la nuit à *Annecy*, & le 25. elle se rendit à *Chambery*, où elle fait état de rester quelques jours, & de passer le tems en fêtes & en réjouissances; après quoi elle retour-

nera à *Turin*. Il y a tous les jours trois tables ouvertes, dont le Marquis de Coudré, Grand Maître de la Maison du Roi, le Marquis de Rivarolles, Grand Veneur & General des Galeres, & le Gouverneur de *Savoie* font les honneurs. S. M. s'est si bien trouvée des bains d'*Emphion*, qu'Elle a pris pendant 17. jours, qu'Elle a résolu d'y faire construire un Palais, pour en rendre le séjour plus commode. Depuis l'arrivée du Roi à *Chambery*, le cours de toutes les Espèces est défendu en *Savoie*, excepté des écus blancs & de l'argent de *Piémont*. On fait le Procès au Marquis de Salles, Gouverneur de ce Païs, accusé de concussion.

XVIII. *Malthe*. Il y a quelque tems que le Grand Maître étant allé visiter les Fortifications de la petite Isle de *Gozzo*, ordonna qu'on y bâtit encore un Fort entre deux Rochers, pour empêcher toute sorte de descente de ce côté-là, & c'est le Sr. Frassinelli, Ingenieur Major, qui est chargé de cet Ouvrage. Les Vaisseaux & Galeres de la Religion, qui sont en Mer, sont attendus ici pour se ravitailler, après quoi ils retourneront croiser sur les Corsaires, tant que la saison le permettra. Deux Brigantins qui sont en course dans les Mers de *Sardaigne* & de *Corse*, ont envoyé ici un Corsaire de *Tripoli* monté de 14. pièces de Canon, & de 70. hommes d'équipages qu'ils ont pris, avec un Bâtiment Espagnol chargé de vins qu'ils ont trouvé abandonné. Il est aussi rentré dans le Port deux Vaisseaux avec de grosses sommes d'argent qu'ils étoient allé recevoir des Commanderies situées en *France* & en *Italie*.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **V**ersailles. Les plaisirs continuels qui re-
gnent ici, ne permettent presque pas de
penser à autre chose, & depuis l'arrivée de Mad-
ame la Duchesse d'Orleans, ce ne sont que fêtes
nouvelles que l'on donne à cette Princesse. Le 6.
Août après-midi le Roi alla lui rendre visite, &
S. A. le reçut d'une manière également civile &
respectueuse dans l'Antichambre de son Aparte-
ment. Les Princes & les Princesses, les Seigneurs
de la Cour, & les Ministres étrangers, l'ont aussi
complimentée sur la consommation de son Maria-
ge. Le 7. S. M. donna à cette Princesse un sou-
per magnifique, auquel furent invitées les autres
Princesses du Sang, & pendant le repas, il y eut
un feu d'artifice aux frais des Ducs de Gesvres
& d'Epéron, qui fut parfaitement bien exécuté
pour un *impromptu*. Le 13. la Princesse alla à *St.*
Cloud avec Mr. le Duc d'Orleans son Epoux, pour
voir cette magnifique Maison; les Habitans les
reçurent sous les armes, & les principaux du Lieu
eurent l'honneur de les complimenter. Ensuite le
Prince & la Princesse visiterent les Apartemens,
allerent voir jouer les eaux & les Cascades, &
revinrent le soir à *Versailles*. La Duchesse de Bour-
bon a pris congé du Roi pour aller passer quel-
ques jours à *Bellegarde*, maison appartenante au Duc
d'Antin. Elle est accompagnée de la Princesse de
Clermont sa Fille, & de la Marquise de Prie, &
doit aller ensuite à *Chambor* pour voir en quel
état

état se trouve cette Maison Royale, afin de pouvoir en informer S. M. qui paroît avoir dessein d'y aller passer quelque tems l'année prochaine. Cette Princesse se rendra de là à *Tours*, pour dissuader Mademoiselle de Vermandois son autre Fille, qui est dans un Couvent, de prendre l'habit de Religieuse, & en cas de refus, pour assister à la ceremonie de sa Vêture. Le 8. Mr. *Venderkop*, Envoyé Extraordinaire de *Dannemarc*, eut Audience particuliere du Roi, étant conduit par Mr. de *Saintot*, Introducteur des Ambassadeurs, & l'après-midi S. M. alla prendre le divertissement d'une grande partie de chasse, au retour de laquelle, Elle soupa au Château avec 25. ou 26. Seigneurs & Dames qui l'avoient accompagnez.

II. Il se tint le 9. un Conseil de Cabinet en presence du Roi, sur les dépêches d'un Courier qui étoit arrivé de *Cambrai*. On ne dit pas sur quoi il a roulé ; mais l'Ambassadeur d'*Espagne*, & les Princes du Sang y avoient été appellez. Le 15. jour de la Fête de l'Infante Reine, cette Princesse reçut les complimens de toute la Cour ; le soir on tira devant le Château un très-beau feu d'artifice qu'on avoit dressé sur la Terrassé de l'Orangerie, & qui avoit couté au Roi plus de dix mille livres, & les Apartemens, de même que les Allées du Jardin étoient illuminez d'une infinité de flambeaux & de bougies. Le Cardinal de *Rohan* est revenu de son voyage de *Rome*, & a fait le recit au Roi de ce qui s'est passé dans le dernier Conclave ; S. Em. a eu depuis son retour de fréquens entretiens avec Mr. le Duc ; & on assure qu'elle est chargée d'un projet d'accommodement sur les affaires de l'Eglise de France. Ce projet que l'on croit avoir été inspiré par les Dominicains, est une espece de Declaration

ou Corps de Doctrine, dans lequel le Pape décidera, dit-on, les principales matieres traitées dans la Bulle *Unigenitus*, selon les principes de St. Augustin & de St. Thomas : ce qui seroit, quoi-qu'on en dise, sujet à bien des discussions, & plutôt capable d'éterniser, peut-être, la querelle, que de la terminer. Le Marechal de Villeroi a eu pour la seconde fois l'honneur de saluer le Roi, qui lui a fait un accueil des plus obligeans.

III. Le voyage de *Fontainebleau* est fixé au 23. de ce mois, & comme c'est la premiere fois que le Roi va à cette Maison Royale, les Habitans font de grands préparatifs pour en témoigner leur joye à l'arrivée de S. M. On travaille à de magnifiques Harnois & autres équipages de chasse pour ce voyage, & il y en aura aussi pour la Maison de l'Infante Reine. Une partie des Bagages du Roi, & ceux des Princes & Seigneurs qui sont de la suite, sont déjà partis, & les Acteurs des Comédies Françoisé & Italienne, ont reçu ordre de s'y rendre. Le 14. veille de la Fête de l'Assomption de la Vierge, le Roi entendit les premieres Vêpres qui furent chantées en musique dans sa Chapelle. Le lendemain S. M. revêtuë du grand Collier de l'Ordre du St. Esprit, entendit la grande Messe dans la même Chapelle, y reçut la Communion des mains du Cardinal de Rohan son Grand Aumônier, & toucha ensuite grand nombre de malades des écrouïelles. L'après-midi S. M. accompagnée du Duc d'Orleans, & du Comte de Clermont, entendit encore les Vêpres, & assista à la Procession qui se fait tous les ans pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII., lorsqu'il mit son Royaume sous la protection de la Vierge. Le Roi a fait présent au Duc de Bourbon de huit cens mille livres, pour l'indemniser

des Princes Ec. Octobre 1724. 285

des grandes dépenses qu'il a faites à *Chantilly* pendant le séjour de S. M., & la Cour a quitté le deuil qu'elle portoit pour la mort de Madame la Duchesse Doüairiere de Savoye. Mr. de la Briffe Intendant de *Bourgogne*, est nommé pour aller à *Turin* ajuster à l'amiable quelques differends survenus avec le Roi de Sardaigne, touchant les Limites près de Seil en *Sarvoye*, sur le *Rhone*; & le Marquis de Monteleon que l'on attendoit de *Madrid*, & qui va remplir l'Ambassade de la *Grande-Bretagne*, arriva ici le 19. Le Roi a donné au Prince d'Ishenguyen la Lieutenance Generale de la Province de *Picardie*, vacante par la mort du Duc de Melun; & à l'Abbé de Montefquiou, l'Abbaye de la *Faise*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Bourdeaux*, vacante par la démission de Mr. de Montefquiou, Oncle du nouveau pourvû. S. M. a déclaré qu'Elle vouloit bien défrayer à *Rome* le Cardinal de Polignac, & outre cela elle a fait present à S. Em. du magnifique Carosse avec lequel le Cardinal de Rohan a fait son entrée en cette Ville.

IV. Le 19. le Roi soupa chez Mr. le Duc, où il vit tirer un très-béau feu d'artifice, & S. M. donna ensuite le bouquet à ce Prince, pour lui procurer à *Fontainebleau* un semblable divertissement. Le 20. après-midi le Corps de Ville de Paris, le Duc de Gévres Gouverneur étant à la tête; eut Audience de S. M. étant presenté par le Comte de Maurepas Secretaire d'Etat, & conduit par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Ceremonies, en survivance du Marquis de Dreux son Pere, & par Mr. Desfranges Maître des Ceremonies. Mrs. Hebert & Bouquet nouveaux Echevins prêterent entre les mains du Roi, le serment de fidelité, dont le Comte de Maurepas
fit

fit lecture. Le Scrutin ayant été présenté par Mr. Varennes Conseiller de la Cour des Aides. Ensuite le Prévot des Marchands & les Echevins eurent Audience de l'Infante Reine, & de Madame la Duchesse d'Orleans. Le 23. le Roi se mit à table à dix heures du matin, & sur les onze heures & demi, S. M. monta dans son *Phaëton* avec Mr. le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, & le Comte de Clermont, & partit pour se rendre à *Fontainebleau*, suivie d'un grand nombre de Seigneurs de la Cour qui étoient tous en Carosse. Le *Phaëton* dans lequel étoit S. M. avec les Princes du Sang, est une Voiture d'une nouvelle invention, dans lequel huit personnes peuvent être placées à leur aise au tour d'une Table qu'un ressort fait élever dans le milieu, soit pour manger ou pour jouer. C'est un composé du *Phaëton* & de la *Berline*, dont le dessein a été inventé par le Comte de Caylus, & exécuté par les ordres de Mr. le Grand Ecuier. Le corps est orné de très-belles peintures représentant diverses chasses, & l'Imperiale, dont le couronnement est de bronze doré, est soutenuë par des palmes liées de distance en distance d'une sculpture legere, & d'une très-superbe dorure. A l'entrée du Bois le Roi descendit de sa Voiture, & monta à cheval pour se rendre en chassant au Château, où étant heureusement arrivé, S. M. soupa avec Madame la Duchesse de Bourbon qui est revenuë de *Tours*. Le Conseil a pris ses vacances jusqu'au 10. Septembre prochain.

V. Lorsque le Roi arriva à *Fontainebleau*, il trouva toute la Noblesse des environs qui s'étoit renduë sur son passage ; le Gouverneur du Château à la tête de principaux Officiers de Justice & de la Bourgeoisie qui étoit sous les armes,

eut

eut l'honneur de complimenter S. M. , & de lui presenter les Clefs sur un Bassin d'argent. Le Roi entra au Château aux acclamations du peuple , & quoiqu'il fut neuf heures , il voulut avant que de se mettre à table voir les Appartemens qui étoient illuminez , & il y eut pendant la nuit des feux & autres marques de joie. Le 24. l'Infante Reine qui étoit partie le même jour de *Versailles* avec ses Dames & toute sa Maison , arriva le soir à *Fontainebleau* : Le Roi lui fit de grandes caresses , & Elle soupa avec S. M. Madame la Duchesse d'Orleans y est attenduë pour le 5. ou le 6. de Septembre. Le 25. Fête de *St. Louis* dont le Roi porte le nom , S. M. reçut les complimens de toute la Cour , & il y eut à son dîner un très-beau concert d'instrumens. Ce jeune Monarque mange ici à midi , de même qu'à *Chantilly* , avec les Seigneurs , & le soir avec les Dames. Chaque dîner coute, dit-on, 4000. livres, & chaque souper 6000. , & il y a outre cela table ouverte pour tous ceux qui n'ont pas l'honneur de manger avec S. M. Tous les Ministres étrangers sont invitez de venir prendre part à ces plaisirs , leurs logemens sont marquez à *Moret* , & les Dames ne doivent paroître qu'en habit de fête pendant tout le séjour que la Cour fera ici. Le 26. le Roi alla pour la premiere fois à la chasse du Cerf dans la Forêt ; S. M. étoit dans son nouveau Phaëton , ayant à sa gauche le Comte de Clermont , & six autres Seigneurs assis en quarré , tous en habits de chasse de la livrée du Roi : de maniere qu'aucun d'eux ne tournoit le dos à S. M. Au retour le Roi alla souper chez Madame la Duchesse , où se trouverent Mademoiselle de Charolois , Mademoiselle de
Cler-

Clermont , & fix autres Dames, qui eurent l'honneur de souper avec S. M. La table étoit de 24. couverts , & Mr. le Duc d'Orleans , le Comte de Clermont , le Grand Prieur d'Orleans , les Ducs d'Antin, de Charost , & de Boufflers, avec les autres Seigneurs qui l'avoient accompagnez, s'y placerent en habits de chasse. Le 29. S.M. prit le divertissement de la chasse du Sanglier, & soupa le soir chez Madame la Duchesse. Le 2. Septembre Elle chassa le Cerf, & vint souper chez Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans.

VI. Un Geographe a présenté au Conseil un plan pour jeter un Pont volant sur la Seine à Paris vis-à-vis l'Hôtel des Invalides , pour la communication des Quartiers , sans qu'il en coute rien au Roi , & on dit qu'il ne demande qu'un droit fort modique qui se levera sur les passans , pour l'indemniser de la dépense qu'il offre de faire pour la construction de ce Pont. On parle d'augmenter le nombre des maisons à Versailles , & d'en faire une Ville considerable. On a déjà demembré de quoi y établir un Préfidal, une Election, un Grenier à Sel , des Procureurs & des Notaires. Il y aura un College de Jesuites , un Couvent d'Ursulines , & trois autres Communautez, pour l'établissement desquels le Roi a déjà accordé des Lettres Patentes. Mr. Octavieri fameux Peintre Italien a eu l'honneur de presenter à S. M. avant son départ un Tableau haut de quatre pieds sur six de largeur , representant la ceremonie du Sacre qui s'est faite à Rheims. Cette peinture a été exposée devant la Balustrade de la Chambre du Lit du Roi , qui a largement recompensé l'ouvrier , & fait l'admiration de tous ceux qui

Pont

l'ont vûë. Il y a près de 2000. figures représentées au naturel, & c'est un chef d'œuvre auquel on ne remarque qu'un seul défaut ; qui est, que les Valets de pied sont peints la tête découverte, au lieu qu'ils doivent être couverts toutes les fois qu'ils marchent aux portieres du Carosse. Pendant l'absence du Roi le Sr. Mafsé autre Peintre celebre a obtenu la permission de faire graver les peintures de la Gallerie de *Versailles*, & il est actuellement occupé à en faire tirer les esquisses. Comme les peintures de la belle Gallerie de François I. à *Fontainebleau* sont presque entierement effacées, il y a un Peintre habile qui a entrepris de les raccommoder, & de les faire revivre. Elles sont du celebre *Nicolo*, qui y a représenté en 57. Tableaux de six pieds & demi de haut sur huit de large, l'Histoire des travaux d'*Ulysse* à son retour du siège de Troyes. Cette Gallerie a 76. toises de long sur trois de large ; la route est partagée en 14. grands compartimens de stuc dans lesquels sont autant de Tableaux peints par *St. Martin*. Quoiqu'elle ait été bâtie sous le Regne de François I. la plûpart des ornemens ont été faits sous *Henri II.* *Charles IX.* & *Henri IV.*

VII. Le Roi se plaît beaucoup à *Fontainebleau*. On assure qu'il a dessein d'y rester jusqu'à la *Sr. Martin* ; mais l'Infante-Reine reviendra plûôt à *Versailles*, à cause des broüillards qui sont ordinaires en ce Pais pendant l'Automne, & qui pourroient alterer sa santé. S. M. prend tous les plaisirs qu'un lieu aussi délicieux, & une Cour aussi brillante que la sienne peuvent lui fournir. Les Dames se promènent dans des Gondoles sur le Canal, & les Seigneurs qui ont des *Phaëtons*, les

minent le long des allées qui regnent à l'entour, ce qui forme un spectacle fort agréable. On a démolie la Grotte qui faisoit face au Canal, parce qu'elle tomboit en ruine, & on bâtit à la place un Amphithéâtre sur lequel il y aura de très-belles Cascades, qui ne pourront être achevées que l'année prochaine. Le Duc de Bourbon occupe l'Appartement de la Reine, & on n'attend plus la Duchesse d'Orleans, à cause de sa grossesse. Le Roi a donné à Mr. de Brillac, Maréchal de Camp, Commandeur de l'Ordre de *St. Louis*, & Capitaine de la première Compagnie des Grenadiers du Regiment des Gardes, le Gouvernement de *Thionville*, vacant par la mort de Mr. de Lesperotx. Le 2. Septembre le Roi assista à la Messe des Morts qui fut chantée dans la Chapelle, pour le repos de l'ame du feu Roi Louis XIV. son Bisayeul.

VIII. *Paris*. Le Prince de Conti a été dange-reusement malade, mais il est à présent hors de danger. On assure que les 800000. livres dont le Roi a gratifié Mr. le Duc de Bourbon, vont être employez par S. A. à faire bâtir des Ecuries à *Chantilly* pour 200. Chevaux, & à ajouter quelques nouveaux Apartemens au Château, afin que S. M. y puisse loger plus commodément une autre fois avec toute sa suite. La Princesse de Bourbon a aussi obtenu une gratification de cent mille livres, pour être employée à l'embellissement de son Abbaye de *St. Antoine*. L'Abbé de Villeneuve fut sacré le 13. Evêque de *Viviers* par l'Archevêque d'*Aix* dans l'Eglise de *St. Sulpice*, & le 15. on fit ici la Procession solennelle qui s'y fait tous les ans à pareille jour pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII. Le Cardinal de Noailles y officia dans ses Habits Pontificaux, &

les Cours Souveraines, le Magistrat, & le Duc de Gelves, Gouverneur de *Paris*, y assisterent en ceremonie. Deux Ecclésiastiques de la Paroisse *St. Paul*, accusez de quelques Commerces de galanterie, avoient été condamnez par l'Officialité à deux mois de Séminaire ; mais l'affaire ayant été portée au *Châtelet*, le Juge Criminel a augmenté la peine jusq'à 9. ans de prison, à cause du scandale qu'ils ont caulé. Mr. Berthelot de Montchene a été nommé Intendant General de tous les Hôpitaux du Royaume.

IX. On a établi à *Paris* dans la ruë de la *Verrierie*, une Manufacture de toutes sortes d'Etoffes, soit en laine, fil, coton, ou en soye, or & argent, que les Entrepreneurs s'engagent de fournir plus belles, & à meilleur marché que celles qui viennent des Pais étrangers. L'Octroi pour ce nouvel établissement est expédié, & le Roi a fait une avance ausdits Entrepreneurs d'une somme de 400000. livres, pour les encourager, & les aider à faire les avances. La Compagnie outre cela, a des fonds très-considerables, & le 15. Octobre l'ouverture du Magasin se fera dans la ruë neuve de *St. Mery*. Les Srs. Prieur, Houdart, Crout, Ammonet, Malafaire, & Raymond, sont les six principaux, & sur lesquels roulera tout le détail des achats & des ventes. Les Marchands de vins de cette Ville avoient demandé d'être incorporez dans les six Corps des Marchands ; mais le Conseil les a déboutez après une mûre délibération ; on a cependant, pour leur donner quelque satisfaction, formé un septième Corps de ces Marchands, qui sera separé des autres. Sur les representations qui ont été faites qu'il se commettoit quantité de vols & de meurtres à *Paris*, pendant les nuits obscures de l'Eté, on a ordonné que

les Lanternes seront entretenues aussi-bien l'Été que l'Hyver, lorsqu'il n'y aura point de clair de Lune, & le 17. on commença à les allumer. Le Ministre d'*Espagne* s'étant plaint que quelques particuliers de *St. Malo* avoient fait équiper & charger un Vaisseau pour la Mer du *Sud*, le Roi l'a fait arrêter pour lui donner satisfaction ; d'autant plus que cet équipement s'est fait sans la permission de la Cour.

X. Depuis la dernière Declaration qui a paru contre les Mendians, Vagabonds, &c. on en voit sensiblement diminuer le nombre. C'est un des plus beaux Regimens qui ait été fait en *France* depuis longtems, & dont on tirera le plus d'utilité, s'il est bien exécuté. On a envoyé de la Cour des ordres circulaires à tous les Evêques & Intendants des Provinces de la mettre à exécution, & d'établir des Hôpitaux dans tous les Lieux de leurs résidences, pour le soulagement des pauvres. Si la place ne nous manque pas le mois prochain, nous pourrons en faire part, & la donner en entier.

Celle rendue contre les Sujets Protestans du Royaume, s'exécute avec la même exactitude. Mr. Walpole, Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*, avoit prié Mr. le Duc de Bourbon d'employer ses bons offices auprès du Roi pour la faire moderer ; mais ses représentations n'ont eu aucun effet, & plusieurs Religionnaires sont déjà sortis du Royaume pour passer dans les Pais étrangers. On oblige ceux de *Sedan* & de la *Rochelle* d'envoyer leurs enfans au Cathechisme, pour les instruire dans la Religion Catholique Romaine, & l'Evêque de cette dernière Ville a fait publier depuis peu un Mandement très-rigoureux contre ceux de son Diocèse. On procede avec la même

severité

des Princes &c. Octobre 1724. 293

severité contre ceux du *Languedoc*, & des autres Provinces, & il n'y a que ceux d'*Alsace* qu'on paroît avoir envie de laisser dans le libre exercice de leur Religion. Du moins c'est ce que porte la Lettre ci-jointe, écrite par le Comte de Morville, Secrétaire d'Etat, au Maréchal du Bourg, Gouverneur de cette Province, & qui a été rendue publique. En voici la teneur.

J*Ai envoyé par ordre du Roi, Monsieur, au Conseil supérieur à Colmar, une Déclaration concernant les Religionnaires, pour y être enregistrée & publiée; & j'ai été informé, tant par Mr. le premier Président, que par Mr. le Procureur General de ce Conseil, que cet enregistrement y avoit été fait; mais que les Sujets de cette Province qui font profession de la Confession d'Augsbourg, & qui y sont autorisez par les Traitez de Paix, s'en trouvent extrêmement allarmez, sous prétexte que cette Déclaration ne contient aucune exception en leur faveur. Sur le compte que j'en ai rendu au Roi en présence de Mr. le Duc, S. M. a ordonné de vous écrire, qu'Elle n'a point prétendu les troubler dans l'exercice de leur Religion, dont Elle desire leur laisser une entière liberté, ainsi qu'ils en ont jouï avant cette Déclaration, & maintenir à leur égard les Traitez dans lesquels ils se trouvent compris, & auxquels il n'a jamais été dérogé. Vous aurez donc pour agréable de notifier dans l'étendue de vôtre Commandement, quelles sont sur cela les intentions de S. M., pour rétablir la tranquillité de ceux de cette Religion, qui auroient pû prendre vainement l'allarme; & de vous concerter à cet effet avec Mr. de Harlay à qui j'écris par cet ordinaire sur le même sujet. Je suis véritablement, &c.*

Signé, DE MORVILLE.

XI. Le 23. Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans revint au Palais Royal, & la Princeſſe ſa Belleſille alla le lendemain à l'Opera, où on lui donna le divertiffement d'un Ballet & d'un Bal, dont l'ouverture ſe fit par la representation des dieux qui paroifſoient deſcendre du Ciel. S. A. R. doit aller paſſer l'Automne à *Bagnolet*, & ne retournera pas joindre la Cour. Le voyage de la jeune Princeſſe à *Fontainebleau*, paroît auſſi rompu, ſur ce qu'elle a déjà eu quelques indices de groſſeſſe. Le Prince de Conti eſt paſſablement bien rétabli, & partit le 31. pour ſa Maifon de plaifance d'*Issy*. S. A. doit enſuite aller paſſer quelques jours dans ſon Château de l'*Iſle Adam*, & de là joindre la Cour à *Fontainebleau*. Le Maréchal d'Etrées avoit reçu ſes ordres pour aller aſſiſter à la tenuë des Etats de *Bretagne*; mais ayant prié le Roi de l'en diſpenſer, ce ſera le Marechal d'Alegre qui ira à ſa place, & le Marquis de Berthume y paroîtra à la tête de la Nobleſſe. On apprend que le Parlement de cette Province qui étoit partagé en deux ſemestres vient d'être réuni, & établi ſur le même pied que celui de *Paris*. Le 25. Fête de *St. Louis*, la Proceſſion des Carmes du grand Couvent, à laquelle le Magiſtrat aſſiſta, ſe rendit à la Chapelle du Palais des *Thüilleries*, où les Religieux chanterent la Meſſe, pendant laquelle Mr. le Duc d'Orleans ſe rendre les pains benits. L'Academie Françoisè celebra la même Fête ſuivant ſa coutume dans la Chapelle du *Louvre*. Pendant la Meſſe qui fut chantée par l'Abbé de Roquette, l'un des quarante, on chanta un Pſeume en muſique, & l'Abbé de Chançé prononça le Panegyrique du Saint avec beaucoup d'éloquence. L'Academie Royale des Sciences, & celle des Inſcriptions & Belles Lettres, celebrent auſſi la Fête de *St. Louis*
dans

dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, & l'Abbé de Lufrac en fit l'éloge.

XII, On a reçu ici la nouvelle de la maladie du Prince Regnant en *Espagne*, & le bruit s'est même repandü qu'il étoit à l'extrémité, ce dont on est fort allarmé à la Cour. Le Marechal de Villeroi va passer quelque tems sur ses Terres; & la Duchesse de Bourbon est revenuë de *Fontainebleau*, pour voir Mademoiselle de Sens sa fille qui est malade de la petite verole dans le Couvent du *Val de Grace*. On dit que le Cardinal de Bissy présidera l'année prochaine dans l'Assemblée generale du Clergé qui doit se tenir, pour faire cesser la division qu'il y a entre les Archevêques de *Toulouse*, de *Narbonne*, d'*Aix*, & de *Lion*, qui prétendent avoir droit d'y présider, & qui font tous leur efforts pour parer ce coup. On apprend que le Cardinal de Polignac qui est actuellement à *Rome*, est en grande estime auprès du Pape, & que S. S. a déclaré que le Roi n'avoit pû choisir un Ministre qui lui fût plus agréable & plus nécessaire pour l'aider à soutenir le pesant fardeau du Pontificat. Quoiqu'on ait envoyé de nouvelles Lettres de créance à l'Abbé Tencin, on croit cependant qu'il sera bientôt rapellé, pour venir prendre possession de son Archevêché d'*Embrun*. Mr. Molot a obtenu la Charge de Tresorier de l'Extraordinaire der Guerres, qu'a exercée le Sr. de la Jonchere, dont on poursuit toujours le procès, & Mr. Gerard Secretaire de Mr. le Duc a été fait Fermier General à sa place. La petite verole continuë de faire ici, & aux environs beaucoup de ravages.

XIII. Le 28 les deux nouveaux Echevins donnerent à l'Hôtel de Ville un magnifique festin qui fut servi à quatre tables: la premiere de 50. couverts,

vetts, le seconde de 30., la troisiéme de 25. & la quatriéme de 20., & pendant le Repas il y eut une excellente Symphonie. Le premier Septembre le Sieur Moisy Artificier du Roi, qui demouroit proche la Barriere de *Seve*, travaillant à sept heures du matin à son artifice, mit par mégarde le feu à son magazin à poudre qui fit sauter toute la maison, avec un tel bruit qu'on l'entendit à deux lieües à la ronde. Il eut le malheur de périr avec sa femme, trois enfans, sa cousine, & une servante, dont on trouva les membres épars. L'artifice qui étoit préparé, se dispersa en divers endroits, & mit le feu à plusieurs maisons des environs, qui auroient été réduites en cendres, sans le prompt secours qu'on y apporta. On fit le premier Septembre dans l'Abbaye de *St. Denis*, le service anniversaire pour le repos de l'ame du defunt Roi Louis XIV. auquel le Duc de Maine, & grand nombre de personnes de distinction assisterent, & le 2. le Parlement enregistra les Lettres Patentes du Roi pour l'établissement de la Chambre des Vacations pendant les vacances de cette Compagnie qui vont commencer. Les Députez des Etats de *Languedoc* se trouvent ici, & vont à *Fontainebleau* presenter à S. M. le Cahier de leur Province. Ce sera l'Archevêque de *Toulouse*, qui est à la tête de cette Deputation, qui portera la parole. Il est survenu un differend entre les Gendarmes, les Chevaux-Legers, & les Gardes du Corps touchant le Droit qu'ils prétendent avoir d'être à la portiere du Carosse du Roi, lorsqu'il est en voyage. Il y en a un autre entre les quatre Capitaines des Gardes du Corps, celui des cent Suisses, & les Gentilshommes de la Chambre, pour le Droit de se trouver derriere le Fauteüil de S. M. lorsqu'Elle

qu'Elle est à table. L'un & l'autre de ces differends, ne sont pas encore décidés, & cela se doit faire pendant le séjour de S. M. à *Fontainebleau*.

XIV. Voici ce qui a paru d'Arrêts & de Déclarations pendant le mois d'Août.

Des Lettres Patentes du Roi portant établissement d'un Bureau de Correspondance sous le nom de Gabriel Nicolas Pourier, auquel les gens de Province, & ceux qui ont des rentes sur l'Hôtel de Ville, pourront donner leur procuration pour les recevoir, à 4. deniers par livre de remise.

Un Arrêt du Conseil du 27. Juillet qui proroge jusqu'au premier Janvier 1725. le terme fixé pour recevoir au Trésor Royal le remboursement des sommes auxquelles ont été liquidées celles qui avoient été payées pour le rachat du Prêt annuel.

Autre du 29. qui ordonne que les quittances des Prête-noms des Fermes, & autres Traitez des affaires extraordinaires, seront déposées entre les mains de Mouchi Notaire au Châtelet.

Autre qui nomme des Commissaires pour proceder à la liquidation de la Finance des Offices Municipaux supprimés.

Autre qui abolit les Franchises des Fauxbourgs, à la reserve de celles du *Temple*, & de la Maison de *St. Jean de Latran*.

Deux Déclarations, l'une concernant l'échange de Bellisle, & l'autre portant que les taxations & remises des Receveurs Generaux, seront passées & alloiées dans leurs comptes.

Un Arrêt du 28. qui fixe le nombre des Secretaires du Roi, & autres Offices dans les Chancelleries, & ordonne la vente des Charges vacantes dans lesdites Chancelleries.

Une Déclaration concernant les femmes qui celeront leur grossesse ou leur accouchement, pour prévenir les abus qui se commettent.

On menace d'une Déclaration, portant peine de Galeres contre les Sujets Protestans qui seront surpris sortans du Royaume.

XV. *Cambrai*. Les prétentions de l'Empereur & de la Cour d'Espagne paroissent encore si opposées, qu'on ne peut rien dire de positif du Congrès. Les Plenipotentiaires d'Espagne ont reçu la réponse qu'ils attendoient de leur Cour, & le 19. ils la remirent aux Ministres Médiateurs. Le 22. il se tint une Conference, dans laquelle ces derniers la communiquèrent aux Ministres Plenipotentiaires de l'Empereur, & on attend là dessus leur replique. Les nouvelles demandes de la Cour de *Madrid* sont entr'autres, qu'il soit permis à l'Infant Don Carlos de passer en *Italie*, lorsque la Cour d'Espagne le jugera à propos, & que l'Empereur se déliste de l'Investiture de *Sienne*. Le 29. il y eut encore une Conference qui ne se passa pas sans contestations de la part des Ministres de ces deux Puissances. Sur quoi Leurs Excellences ont envoyez des Exprés à leurs Cours respectives, pour les en informer. On assure que l'Acte de renonciation à la Couronne d'Espagne que l'Empereur signa le 14. Septembre 1718., a été rédigé dans des termes plus clairs, & que cet Acte a été remis entre les mains du Roi de la *Grande Bretagne*, l'un des Médiateurs, pour y rester jusqu'à la fin du Congrès. On ne sçait pas si cette précaution accélérera les affaires, mais on craint que l'Espagne ne cherche qu'à les tirer en longueur, & à les embarrasser; & qu'elle n'agitte pas avec la même franchise que la Cour de *Vienne*.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Quoique l'on ne soit pas du sentiment que le nouveau Pape Benoit XIII. soit politique ; cependant on remarque par sa conduite dans les affaires, qu'il sçait les amener au but qu'il se propose, & en voici une preuve. Comme l'Empereur doit prendre du St. Siege les Investiture pour les Royaumes de *Naplet* & de *Sicile*, & que d'un autre côté le Pape demande la restitution de *Commachio*, & souhaiteroit que les différends entre les Cours de *Vienne* & de *Madrid* fussent terminez à l'amiable, S. S. fait difficulté de les accorder, avant que la Médiation qu'elle offre aux deux Cours pour cet accommodement, ne soit acceptée. On confirme même qu'Elle doit envoyer ici & à *Madrid* des Legats à *Latere*, & ce ne fera, dit-on, qu'après qu'elle aura réüssi dans cette importante Négociation, qu'Elle pensera à terminer l'affaire des Investitures en question. Mr. Brand, Ministre de *Prusse*, a été reçu ici avec beaucoup de distinction, ce qui fait juger que la bonne harmonie est rétablie entre l'Empereur & S. M. Prussienne. Effectivement on assure que ce Prince a déjà fait lever le sequestre qu'il avoit fait mettre par reprefailles sur les revenus du Couvent d'*Hammerleben*. On dit aussi que l'Empereur a accordé un nouveau délai au Duc de *Meklembourg*, dans l'esperance que ce Prince se soumettra enfin à ses Mandemens, & qu'afin de l'engager d'autant plus

plus à cette déference pour les ordres, S. M. I. a recommandé au Conseil Aulique, d'employer toutes sortes de temperamens pour disposer la Noblesse du Duché de *Meklembourg* à se relâcher de ses prétentions, sans cependant rien exiger d'elle qui puisse porter atteinte à ses Privileges. On a reçu de *Munich* l'agréable nouvelle que la Princesse Electorale de *Baviere* étoit heureusement accouchée d'une Fille à *Nymphembourg* le 17. Juillet.

II. Le 5. Août l'Empereur & l'Imperatrice accompagnez des Archiduchesses Leopoldines, vinrent en cette Ville gagner le *Jubilé*, en faisant la visite des trois Eglises ordonnées par la Bulle. Le Comte de Caunitz est revenu de *Rome*, où il a fait les fonctions d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M. pendant la tenuë du Conclave, & le 6. S. Ex. alla à la *Favorite* rendre compte à S. M. du succès de ses negociations. Le 7. il y eut Conseil d'Etat, & le 8. l'Empereur prit le divertissement de la chasse du Cerf. S. M. dina à *Garen*, & revint le soir à la *Favorite*. On avoit reçu successivement trois Exprés de *Loudres* qui y ont été renvoyez après plusieurs conferences qui se sont tenuës ; mais on ne dit rien des dépêches qu'ils ont aportées, ni des réponses qui y ont été faites. On confirme de toutes parts les grands armemens qui se font en *Espagne*. On dit aussi qu'il y a un Traité d'Alliance conclu entre cette dernière Couronne, celle de *France*, & le Czar, ce qui joint à ce qui se passe au Congrès, donne ici beaucoup de défiance de la conduite de la Cour de *Madrid*, & le Conseil de Guerre a resolu de faire completer incessamment tous les Regimens. Le Duc d'Artemberg est arrivé ici avec une nombreuse suite, & vient,
dit-

des Princes &c. Octobre 1724. 301

dit on , recevoir ses dernieres instructions , pour ensuite passer à son Ambassade de France. Le 8. on pendit ici en effigie le nommé *François Gaspard Scheffner* , ci-devant Conseiller de Justice, pour diverses malversations commises dans l'exercice de son Emploi.

III. Le 11. l'Empereur se rendit tout en chassant à *Vienne-Neustad* , accompagné du Prince Royal Hereditaire de Lorraine. S. M. y trouva l'Imperatrice , les deux Archiduchesses ses Filles, & les Archiduchesses Leopoldines qui s'y étoient rendues dès le matin , & le 12. les Ministres d'Etat suivirent la Cour , qui fait état d'y rester jusqu'au 26. On paroît fort mécontent de ce que les Corsaires d'*Alger* ont pris un Vaisseau qui revenoit de *Mocha* à *Ostende* richement chargé ; & on prétend que c'est une infraction au dernier Traité conclu à *Passarowitz* , par lequel la Cour Ottomane s'est engagée de défendre aux Corsaires d'*Alger* , *Tripoli* , & *Tunis* , d'inquiéter en aucune maniere les Vaisseaux portans la Banniere Imperiale. Le Prince Emanuel de Portugal, qui étoit à la Cour Palatine , est arrivé à *Saltzbourg* , d'où il doit aller faire un tour en Hongrie , pour voir son Regiment , après quoi il reviendra en cette Ville , où on lui prépare déjà ses Apartemens. On parle fort d'un voyage du Prince Eugene en *Hongrie* , & l'Evêque de *Passau* est revenu ici contre toute attente. On croit que c'est pour terminer le differend qu'il a avec l'Archevêque de cette Ville. On va travailler à abreger les procedures du Conseil Aulique, pour que les procès qui pendent devant ce Tribunal, ayent une plus prompte expedition.

IV. Dans une partie de chasse qui se fit le 13. aux environs de *Neustadt* , on prit deux Cerfs d'une

d'une si prodigieuse grandeur , que l'un se trouva peser 630. livres, & l'autre 590. Le lendemain L. M. Imp. prirent le divertissement de pêcher aux Traités , & ensuite celui de tirer aux Canards sur un Lac voisin. On dit que Mr. Grimaldo Nonce de Pape , s'étant rendu dernièrement chez S. A. S. le Prince Eugene , lui declara que Sa Sainteté , à l'exemple de ses Prédécesseurs, protestoit de nouveau contre tout ce qui se feroit au Congrès de *Cambrai* au prejudice du St. Siège , & particulièrement par rapport aux investitures des Duchez de *Parme* & de *Plaisance*. Le Duc de Richelieu Ambassadeur de *France* n'est attendu ici que pour le mois de Novembre , & on a loué pour lui l'Hôtel de Corbelli & une partie de celui de Gustemberg qui lui est contigu. Le 15. il se tint de grandes conferences, auxquelles tous les Ministres Imperiaux eurent ordre de se trouver , de même que deux Courriers du Cabinet qui furent expediez à l'Issuë de ce Conseil. Le Baron de Kirkner est arrivé de *Ratisbonne* , où il fait les fonctions de second Commissaire de S. M. I. : & le 18. il eut une conference avec le Vice-Chancelier de l'*Empire* , en presence de plusieurs autres Ministres. Le Conseil de l'*Empire* a envoyé à l'Electeur de *Cologne* un Rescript , datté du 9. de ce mois, portant, que l'Empereur s'étoit attendu que S. A. S. E. comme Evêque de *Munster* & *Paderborn* auroit obéi aux Mandemens de S. M. qui lui enjoignoient de faire sortir du Comté de *Ritsberg* les Troupes de ces Evêchez qui y étoient depuis longtems, mais qu'ayant été informé que ces Troupes y étoient encore, S. M. Imp. l'exhortoit de les en retirer dans l'espace de deux mois, afin qu'on puisse examiner ses prétentions

sur

sur ce Comté , & lui rendre la justice qui lui sera dûë. On paroît ici mécontent de la Cour de *Florence* qui semble incliner pour l'*Espagne*, & on paroît résolu à tout , plutôt que de céder le Duché de *Mantouë* que l'on demande pour le Duc de *Guastalla*.

V. il est survenu un démêlé entre la Cour Imperiale & la Republique de *Venise*, qui prétend maintenir sa domination sur la *Mer Adriatique*; quoique par la Traité de *Passarewitz* il soit stipulé que l'Empereur y pourra établir un Port. La Cour Imperiale au contraire prétend que les Venitiens doivent toujours respecter son Pavillon, & que quoique par ledit Traité il ne lui soit adjugé aucun Domaine spécial sur cette Mer, qu'Elle ne laisse pas d'y avoir droit par la liberté naturelle acquise à toutes les Nations. Il y a, dit-on, sous presse une Patente Imperiale, pour défendre en *Allemagne* la vente des Chevaux aux François; cependant on assure qu'on est sur le point de conclure avec S. M. T. C. un Traité qui regardera particulièrement le Commerce. Le 20. il y eut Conseil secret, dans lequel le Comte de *Strafaldo* prêta serment comme Conseiller du Conseil privé. On parle d'envoyer le jeune Comte de *Harrach* à l'Ambassade de la *Haye*, de donner le Gouvernement de *Moravie* au Comte de *Windisgratz*, & que le Comte de *Caunitz* fera revêtu d'une Charge considerable.

VI. La Cour revint le 26. de *Neustadt* en cette Ville, & reçut les complimens de toute la Noblesse sur son heureux retour. Le 28. l'Impératrice Regnante étant entrée dans sa trente-quatrième année, la Noblesse de l'un & de l'autre sexe parut ce jour-là en magnifique gala, au Château de la *Favorite*; l'Empereur y dina en public avec l'Impe-

l'Imperatrice son Epouse , & l'après-midi on représenta pour la première fois l'Opera Italien l'*Andromache*, en présence de L. M. & de toute la Cour. L'Empereur avoit nommé le Cardinal Cinfuegos à la Présidence du Conseil d'*Espagne*, vacante par la mort de l'Archevêque de *Valence*, mais Son Eminence s'étant excusée de l'accepter, on ignore encore à qui Sa Majesté la destine. On a reçu ici la nouvelle de la mort de l'Evêque de *Wurtzbourg*, & le Comte de Schonborn Vice-Chancelier de l'*Empire* partit le 2. Septembre, pour aller assister à la prochaine élection d'un nouvel Evêque. Mts. Proli & Kessel Directeurs de la Compagnie des *Indes* érigée dans les *Pais Bas Autrichiens*, sont arrivés ici pour présenter à l'Empereur le Lion d'or, ainsi qu'il est porté par l'Octroi que S. M. a accordé à ladite Compagnie.

VII. On confirme que le Nonce du Pape continué d'offrir la médiation de S. S. pour procurer un accommodement entre cette Cour & celle d'*Espagne*, sans quoi il a déclaré que le St. Père ne donneroit pas l'investiture des Royaumes de *Naples* & de *Sicile*. On ne doute plus que la Cour de *Madrid* n'ait pris des engagements avec les Princes d'*Italie* préjudiciables aux intérêts de l'Empereur, sur quoi on a, dit-on, résolu d'envoyer en *Toscane*, des Troupes Bavaraises.

VIII. *Prusse. Berlin*. Le Roi partit la nuit du 8. Août pour *Stetin*, où il est allé faire la revue de la Garnison. S. M. est allé de là à *Colberg* voir le General Comte de Loben; en revenant Elle est passée à *Ruppin*, & le 12. S. M. retourna à *Berlin* en parfaite santé. Le lendemain Elle alla à *Postdam* pour y passer une quinzaine de jours, & le premier Septembre L. M. allerent à *Wusterhausen*.

où la Cour fait état de passer cinq ou six semaines. Il y a eu une magnifique fête à la Cour à l'occasion de l'anniversaire de la Naissance du Roi, qui entra le 15. dans sa trente-septième année

IX. On a publié ici un Edit du Roi qui défend le flitage du Bois dans le *Brandebourg*. On a tiré des Villes de *Custrin*, *Colberg*, *Peitz*, & *Dicsen* les Soldats invalides, & on leur a assigné un écu par mois, à prendre sur la Caisse qui a été établie à ce sujet. On va abattre l'Hôtel de Ville de *Berlin*, pour en construire un autre, qui sera plus grand & plus magnifique : on doit acheter pour cela diverses maisons voisines, & les fonds sont faits pour cette dépense.

X. *Dresde*. La Reine de Pologne a été fort mal à sa maison de *Pretsch*, mais elle commence à se mieux porter. On a envoyé à *Varsovie* sous une bonne escorte de Dragons, une grande quantité de Vins, avec une somme de deux cens mille écus pour le service du Roi.

XI. *Francfort*. L'Empereur fait acheter dans ces Quartiers quantité de Chevaux, pour remonter les Regimens de Dragons qui sont dans les *Pays-Bas Autrichiens*, & on assure que S. M. va les augmenter de dix hommes par Compagnie. Les François font aussi des emplettes de Chevaux dans la *Westphalie* & ailleurs, pour remonter leur Cavalerie.

XII. *De divers endroits*. La Diette de *Ratisbonne* s'est séparée pour un mois. Le Chapitre de *Wurtzbourg* est assemblé pour proceder à l'élection d'un nouvel Evêque, à la place de celui qui vient de mourir, & dont nous ferons mention à l'Article des Morts. Mr. Hatten Grand Doyen de cette Eglise, a déjà, dit-on, plusieurs voix, &

aura bonne part à cette élection. Le Comte de Schonborn parent du Prélat défunt , qui est arrivé de *Vienne* , est aussi sur les rangs. Le Landgrave de Hesse-Cassel est dangereusement malade.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le País du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* L'ouverture des Diètes particulières s'est faite dans tous les Palatinats , & le Grand Tresorier , & le Palatin de *Culm* sont allez assister à celles qui se doivent tenir dans la *Prusse Polonoise*. Le 22. le General Comte de Flemming arriva de *Dresde* : le Comte de *Watsdorf* se dispose au contraire à y retourner , & le Baron de *Racknitz* a pris possession de la Charge de Grand Ecuyer du Roi , comme Electeur de *Saxe*. Le Prince *Dolhorouki*, nommé Ambassadeur du Czar, est attendu ici , & le Ministre de *Russie* a reçu ordre de lui louer un Hôtel. Il y a eu du tumulte dans la Ville de *Thorn*, où la populace s'est soulevée contre les Jesuites , & a pillé leur College. Le Magistrat a été cité devant le Tribunal Assessorial, pour venir rendre compte de sa conduite , & le Roi a nommé des Commissaires qui doivent aller prendre les informations sur les lieux, afin que cette affaire soit déciée avant l'ouverture de la Diète generale.

II. On dit que le Roi a fortement recommandé dans les Lettres circulaires que le Primat a envoyées dans les Provinces respectives, l'union à la Noblesse, de penser aux moyens de payer les Troupes qui sont sur pied, & de les augmenter, de dé-
gager

gager la Ville d'*Elbing* & son Territoire de l'hy-potheque dont il est chargé, & de soutenir la Religion Romaine dans les Villes de la *Prusse Polonoise*. On a aussi expédié d'autres Lettres circulaires aux Generaux & aux Senateurs, pour les exhorter à se trouver ici avant l'ouverture de la Diette generale, afin de terminer quelques differends, entr'autres celui concernant le Commandement des Troupes. On voudroit bien à la Cour que cette affaire fût réglée avant l'ouverture de l'Assemblée; mais on doute que l'on puisse y parvenir; le General de l'Armée de la Couronne persistant toujours à demander au nom de la Republique une résignation pure & simple signée de la main du General Comte de Flemming. On est occupé à chercher un temperament qui puisse satisfaire les deux parties. Le Roi, qui est à *Czarnickow*, est attendu ici pour le 6. Septembre.

III. *Suede*. Le Roi partit de *Carelsberg* le 31. Juillet avec trois Seigneurs de sa Cour, pour aller passer 8. jours à *Ekolsund*. Le même jour les deux Princes de Saxe Gotha allerent visiter *Vaxholm* & les *Dalhers*, & revinrent le premier Août à *Carelsberg*, d'où ils partirent le 3. pour retourner en *Allemagne*. Le Traité secret conclu entre cette Couronne & la *Russie*, intrigue fort les Anglois qui se donnent de grands mouvemens pour en pénétrer le contenu, & on s'aperoit seulement que depuis ce tems-là, le Czar accorde de grands avantages aux Négocians Suedois dans ses Etats. Le 14. L. M. allerent de *Carelsberg* à *Ulricksdal*, celebrer l'Anniversaire de la Naissance du Landgrave de Hesse-Cassel, ce qui se fit avec beaucoup de magnificence, & quelques jours après L. M. revinrent à *Carelsberg*. C'est le Senateur Bannier

qui exerce en l'absence du Comte de Horn la Charge de Président de la Chancellerie.

IV. On jouït d'une profonde tranquillité sur les Frontieres de *Russie*, & on a envoyé des ordres à *Carelskroon* de desarmer la Flotte qu'on y avoit équipée, sur les assurances qu'on a eu que celle du Czar ne devoit se mettre en Mer que pour faire une course de plaisir. On a payé aux Troupes une partie des arriérages qui leur étoient dûs, & le Commerce refleurit en ce País plus que jamais, ce qui cause une joye inexprimable à toute la Nation. On attribüë ce changement à ce que le Roi a fait publier depuis peu dans ses Etats que les étrangers qui auront des talens pour le Negoce, les Manufactures, ou les Arts, & qui auront envie de venir s'établir en *Suede*, y jouïront non seulement du libre exercice de leur Religion, mais de la même protection accordée aux autres étrangers qui y sont déjà établis. Le 21. le Roi alla prendre le divertissement de la chasse à *Alberbu* & à *Ekelsund*, & la Reine alla à *Dromenscholm* pour y passer quelque tems. On ne sçait pas encore quand la Cour reviendra à *Stokholm*.

V. *Dannemarc. Copenhague*. Le Roi étoit au commencement d'Août à *Frederixbourg* occupé à donner des Audiences, à signer des expéditions, & à assister presque tous les jours au Conseil Privé. Le 4. S. M. y dina en public pour la premiere fois depuis son retour, & ce jour-là Elle donna Audience à Mr. Buys, Envoyé Extraordinaire des Etats Generaux des Provinces-Unies, qui depuis est entré en conference avec les Ministres, pour terminer les affaires de la Négociation. Le 6. le Roi revint en cette Ville avec la Reine son Epouse. Le General Sponeck, Gouverneur de cette Capitale, avoit fait toutes les dispositions pour

des Princes &c. Octobre 1724. 309

recevoir L. M. ; mais le Roi lui fit dire qu'il ne vouloit point qu'on lui fit aucune réception. Le 8. S. M. fit la revûe des Gardes à pied, des Grenadiers, & de ceux de l'Artillerie, & le 15. la Cour retourna à *Frederixbourg*, où les deux Princes de Saxe-Gotha, qui viennent de *Stokholm*, ont eu l'honneur de saluer L. M. La Cour Suprême de Justice est en vacances pour deux mois. On parle d'augmenter les Taxes sur les Familles, & que les Rôles sont déjà dressés pour commencer par la Province de *Zelande*.

VI. *Petersbourg*. Le 18. Juillet la Czarine arriva de *Moscow* en cette Ville, où elle fit son entrée publique au bruit des décharges du Canon des Ramparts & de l'Amirauté, & aux acclamations du peuple. On avoit posté pour la recevoir quelques Regimens d'Infanterie entre la Maison de plaisance & le Couvent de *St. Petersbourg*, situé sur la Riviere de *Nerva*, & on avoit envoyé à la rencontre de cette Princesse la Flotille, qui consistoit en grand nombre de Yachs & de Barques. Le même jour sur les six heures du soir L. M. se rendirent à leur Maison de plaisance, où le Duc d'Holstein, les Evêques, les Ministres, les Seigneurs & Dames se trouverent, & quelques heures après on y tira un très-beau feu d'artifice. On voyoit entr'autres voltiger en l'air une main qui paroïssoit romber des nuës, tenant une Couronne Imperiale, sous laquelle on voyoit la Renommée sur un Chariot, & derriere ce Char, un Drapeau avec cette Devise, *Nous souhaitons un parfait bonheur à celle qui le merite*. Le premier Août la Cour alla à *Petershof*, pour y passer une quinzaine de jours.

VII. Mr. Villardon Consul de France est arrivé ici, &a, dit-on, ordre de mettre la dernière main

au Traité de Commerce qui se négocie entre les deux Couronnes. Il y a sur les Chantiers trois Vaisseaux de Guerre neufs de 50. à 60. pièces de Canon, & deux Fregates legeres, qui vont être lancées à l'eau au premier jour. Une partie de la Flotte qui a tant causé d'allarmes aux Puissances voisines, a fait voile de *Cronslot* pour *Revel*, en presence de S. M., & les ordres sont donnez de faire desparciller tous les Vaisseaux qui sont restez à *Cronslot*. On assure aussi que ceux qui sont allez à *Revel*, seront desarmez à leur retour; S. M. ayant fait donner des assurances dans toutes les Cours voisines, que cet armement ne s'étoit fait dans d'autre dessein que celui d'exercer ses Matelots & ses Troupes de Marine. Cette Flotte avoit fait voile de *Revel*, mais les vents contraires l'ont obligé de rentrer dans le Port. On parle d'un voyage que le Czar fera en *Livonie*, après son retour de *Petershof*.

VIII. Le Traité qui se negocioit à *Constantinople* touchant le partage du Royaume de *Perse* entre la *Porte* & le Czar, par l'entremise du Marquis de Bonac, Ambassadeur de France, fut enfin conclu le 8. Juillet dernier, & on n'en peut plus douter à present, puisque le 17. Août un Exprés depêché de cette Ville en apporta ici l'original signé & scellé par le Grand Vizir. On aura soin d'en faire part dès qu'il aura été rendu public. On sçait seulement & en gros que ce Traité qui a été conclu sous la médiation de la *France*, contient six Articles, dont les trois premiers concernent les Limites des Frontieres du côté de la *Perse*, lesquelles renfermeront non seulement les Provinces qui sont déjà occupées par les Troupes de la *Porte* & de *Russie*, mais aussi celles qui leur sont déjà cedées de part & d'autre; que par le qua-
trième

trième la *Porte* s'engage de reconnoître le Prince *Tamas*, en qualité de Roi, lorsqu'il sera monté sur le Trône du *Sophi* son Pere; que le cinquième établit une garantie reciproque entre le Grand Seigneur & le Czar pour l'exécution dudit Traité, que le sixième concerne les munitions, les vivres, & les secours qu'on fournira à ce Prince, pour l'aider à chasser l'usurpateur *Meryweys*; & qu'outre cela il y a divers autres Articles secrets dont on ne sçait pas la teneur. On apprend que l'Armée du Grand Seigneur qui s'étoit avancée de l'autre côté de la *Pruth*, est déjà retournée dans la *Walachie*, ce qui cause ici une joye inexprimable.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

- I. **L**ondres. On fit partir le 8. un Messager d'Etat pour porter aux Plenipotentiaires à *Combrai* de nouvelles instructions, & par les mouvemens de la Cour on juge qu'il se négocie quelque affaire importante non seulement avec la Cour de *Vienne*, mais avec celles de France & d'*Espagne*, dont on reçoit de frequens Exprés. L'installation des deux nouveaux Chevaliers de la Jarretiere se fit à *Windsor* le 8. à la maniere accoutumée. Tout y fut magnifique, & le Repas qui se donna à l'issuë de la Ceremonie, digne de l'Assemblée qui assista à cette Fête. Le 12. on celebra ici l'anniversaire de l'avenement du Roi à la Couronne, & le 25. S. M. partit de *Kensington* pour aller à *Windsor*, où elle restera, dit-on,

fix semaines. Les 2. jeunes Princesses sont restées à *Kensington*. L'Ambassadeur de *Maroc* va s'embarquer à *Portsmouth* pour retourner dans son Pays, & on lui a fait present de quantité d'armes qui ont été tirées de la *Tour*. Le Commerce de ce Royaume fleurit de plus en plus, & la recolte y a été cette année des plus abondantes. Le 7. Septembre le Parlement se rassembla, & fut encore prorogé jusqu'au 5. Octobre prochain.

II. *Hollande*. Le 16. les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se rassemblèrent pour la première fois depuis leur dernier ajournement. Le Marquis de Monteleon qui a résidé ici de la part de la Cour de *Madrid*, a pris congé de L. H. P. par un Memoire qu'il leur a fait presenter, & S. Ex. a reçu le present ordinaire d'une chaîne d'or avec sa médaille estimée 6000. florins. Le 26. les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* s'ajournerent jusqu'à leur Assemblée ordinaire de la mi-Septembre. Mr. Hulst a présenté ses Lettres de créance comme Résident du nouveau Prince & Evêque de *Liege*. Les 4. Vaisseaux que l'on attendoit des *Indes Orientales*, sont heureusement arrivez très-richement chargez.

III. *Pays-Bas*. *Bruxelles*. Le Marquis & la Marquise de Prié allèrent le 15. faire un tour à *Ostende*, d'où ils revinrent le 22., & S. Ex. depuis son retour a été indisposée. Le 28. on celebra l'anniversaire de la Naissance de l'Impératrice par une décharge de toute l'Artillerie, & le *Te Deum* y fut chanté. Le premier Septembre les portes furent fermées jusqu'à 9. heures du matin, & pendant ce tems-là le Comte de *Wrangel* Gouverneur de cette Ville, alla annoncer les arrêts au General Marquis de *Bonnewal* de la part du Marquis de Prié. Le 3. sur les 5. heu-

res du soir ce Seigneur fut transféré au Château d'Anvers dans son propre Carosse, sous l'escorte d'un Capitaine & de 50. Dragons. On parle diversément du sujet de sa disgrâce qui fait beaucoup de bruit, mais on ne peut en rien dire. On mande d'Ostende que les Assureurs du dernier Vaisseau pris par les Algeriens, ont envoyé des ordres à *Alger* pour le faire racheter avec sa charge, qui consiste, dit-on, en 2200. balles de Caffé, 100. quinteaux de Benjoin, 100. livres de poudre d'or, plusieurs Caisses d'Etoffes & de Toiles des *Indes*, quelques Perles, de l'Ambre gris, 100. Piaîtres, 400. Moidors, du Thé, & des Porcelaines. C'est le Capitaine Harrifson qui arriva le 29. Juillet de *Bengale* avec son Vaisseau richement chargé.

A R T I C L E V I I I.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

1. **N** *Naissances.* La Comtesse de Staremberg Epouse de l'Ambassadeur de l'Empereur à la Cour du Roi de la Grande-Bretagne, est accouchée à *Londres* d'un fils.

Madame de Holsten, Epouse du Grand Maréchal de la Cour est accouchée d'un fils à *Copenhague*.

La Marquise du Roure, Nièce du Duc de la Force, est accouchée à *Paris* d'un fils.

La jeune Duchesse d'Hamilton est accouchée d'un fils à *Edimbourg*.

La Duchesse de Glusbourg est accouchée d'un Prince

Prince dans le lieu de sa Résidence.

La nuit du 15. au 16. la grande Connétable Colonna accoucha à Rome d'un fils.

Madame de Townshend Epouse du Secrétaire d'Etat, & Vicomte de ce nom, est accouchée à *Windsor* d'un fils & d'une fille.

II. *Mariages.* Le Marquis de Carnavan fils du Duc de Chandois, a épousé dans le Comté de *Mildesex* la fille du Comte de Dyzert.

Le Marechal d'Alegre a épousé à *Paris* Mademoiselle de Caderouffe.

Le Comte Cesar Malatesta, l'unique restant de cette illustre Famille, épouse une Dame de Riezi de la Maison Roselli.

Le Comte de Denhof a épousé à *Leopold* en *Pologne* la fille du Grand General de l'Armée de la Couronne.

Le 19. Août le Prince Royal de Piémont épousa avec beaucoup de solemnité à *Thonon* en *Savoie* la Princesse Polixene de Hesse-Rheinfelds.

III. *Morts.* Au commencement d'Août mourut à *Lisbonne* Madame Thomasse Françoisse Joseph de Menezes, Veuve de Mr. Alvarez d'A-cunha.

Le 10. le jeune Prince Frederic-Jean-Adolphe, fils du Duc Jean-Adolphe de Saxe-Weissenphelds, mourut à *Dhame* âgé d'environ 3. ans.

Le 2. le Comte Godard de Vels, Conseiller d'Etat actuel & Majordôme-Major de l'Archiduchesse Elizabeth, mourut à *Vienne* d'une attaque d'apoplexie.

Le Comte d'Efferen Lieutenant General de la Cavalerie de l'Electeur Palatin, est mort fort regretté.

Dame Marie Agnes de Gontaut Biron, Veuve du Marquis de Nogaret, est morte à *Paris*.

des Princes &c. Octobre 1724. 315

Le Prince de Belmont Ventimiglia, premier Baron de *Sicile*, & l'aîné de sa Maison, est mort à *Palerme*, sans avoir jamais été marié, âgé de 60. ans.

Le 28. la jeune Duchesse de Hamilton, dont nous avons fait mention à l'Article des Naissances, mourut en couches âgée de 18. ans, laissant le Duc son Epoux inconsolable de sa perte.

Messire Jean-Philippe-François de Schonborn, Prince & Evêque de *Wurzburg*, est mort d'une attaque d'apoplexie; il étoit Neveu de l'Electeur de *Moyence*, & Fils de Feu Melchior-Frederic Comte de Schonboin, Puchheim, & de Sophie de Boinebourg.

A D D I T I O N.

F*Rance.* On a publié un Arrêt du Conseil d'Etat du 22. Septembre dernier, portant diminution des Especes d'or & d'argent, par lequel les Loüis d'or qui avoient cours en dernier lieu, pour 20. livres, n'auront plus cours que pour seize livres, les doubles & demis à proportion; & les Ecus qui avoient aussi cours pour 5. livres, ne l'auront plus que pour 4. livres; que le marc d'or fin, celui des anciens Loüis; le marc d'argent fin, & celui des Ecus des anciennes Fabrications seront reçus aux Hôtels des Monoyes sur le pied de la diminution d'un cinquième du prix réglé par l'Arrêt du 27. Mars dernier; & les autres matieres d'or & d'argent à proportion, &c.

Metz. Helian Invalide, a un remede general qui guérit la fièvre; trois prises guérit la quarte, les prenant le jour avant l'accés. Il guérit les Cancers

chers tant ocultes que manifestes, sans se servir d'aucun instrument tranchant; Plus a un remede qui détruit les glaires, & adoucit l'acreté de la Lymphé. Il demeure à *Merz* en Juif-Ruë.

Lorraine. Le 8. dudit mois dernier, il se fit la ceremonie du Baptême d'une fort belle Juifve dans l'Eglise Paroissiale de *St. Sebastien* à *Nancy*: Mr. le Prince de Craon, avec Madame la Princesse de Lixin, sa Fille, furent Parain & Maraine, s'étans rendus exprés de *Lunerville* à *Nancy*.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois d'Octobre 1724.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page	243
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>		256
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		263
ARTICLE IV. <i>France</i>		282
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		299
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>		306
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, & Pais-Bas.</i>		311
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>		313

*Extractum Privilegii Sacræ Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.

